



**EXECUTION DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 27 NOVEMBRE 2018**

2018-08-30 EXERCICE 2019 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Copie transmise à	Pour suite à donner	Pour information	Observations
Cabinet du Maire			
Chef de Cabinet			
Direction générale des services			
M. Cyrille THITECA, DGS		x	
Service Animation commerce			
Service Communication			
Service Conseil municipal	x		
Service Police municipale			
Chargée de mission ANRU			
Pôle affaires juridiques			
M. Eric LE VOUËDEC, Responsable			
Service réglementation immobilier et prévention			
Service Citoyenneté			
Direction des services techniques, de l'urbanisme et de l'aménagement durable			
M. Alexandre LOUVEL, Directeur			
Service Urbanisme et environnement			
Pôle Bâtiments			
Service Voirie et réseaux			
Service Espaces verts-propreté			
Direction des services à la population			
M. Romuald GEMY, Directeur			
Service Action sociale/enfance			
Service Culture			
Service Sports jeunesse			
Service Affaires scolaires			
Pôle des moyens supports mutualisés			
Service finances	x		
Commande publique			
Service ressources humaines			
Service Systèmes d'information			



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 27 NOVEMBRE 2018**

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 21 novembre 2018.

Présents

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, Mme GARREAU Myriam, M. VERDON Sébastien, Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, M. PETORIN, Adjoint au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale.

Mme MORETTON Annette, M. BERDOLL Charles, M. BIRÉ Michel, M. GARON Bernard, Mme BAUDRY Monique, M. BOUILLAUD Stéphane, Mme TRUDEAU Christelle, Mme BOUTIN Marie-Kristine, M. BRIANCEAU Gilbert, M. NODET Michel, M. MACORPS Jean-Paul, Mme ROUSSILLON Christelle, M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert, et Mme Dominique CHARTIER, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Mme MÉMETEAU Arielle a donné procuration à M. BOIGEOL Hervé, M. DROUIN Thierry a donné procuration à Mme PLAIRE Claudine, Mme BEZIAT Delphine a donné procuration à M. HOCBON Ludovic, M. DOMBAL Adrien a donné procuration à Mme GAILLARD Leslie, M. FILLONNEAU Gino a donné procuration à M. BIRE Michel, M. FOURAGE Hugues a donné procuration à M. GENG Hubert, Mme WILLEMOT Isabelle a donné procuration à M. MÉTAY Pierre-André.

Secrétaire

Mme Christine BOUTIN, Conseillère municipale.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

**2018-08-30 EXERCICE 2019 – RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE**

Sur le rapport de M. le Maire

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 dite loi ATR ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe ;

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 dite loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ;

SOUS-PRÉFECTURE
FONTENAY-LE-COMTE

18 DEC. 2018

COURRIER ARRIVÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2312-1 et D2312-3 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2019.

DECISION EXECUTOIRE

Transmise en Sous-préfecture le *18/12/2018*

Publiée ou notifiée le

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

JM
Jean-Michel LALÈRE

SOUS-PRÉFECTURE
FONTENAY-LE-COMTE

18 DEC. 2018

COURRIER ARRIVÉ



SOUS-PRÉFECTURE
FONTENAY-LE-COMTE
1 8 DEC. 2018
COURRIER ARRIVÉ

Rapport d'orientations budgétaires 2019

Ville de FONTENAY-LE-COMTE

N°1



Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE

SOMMAIRE

- Rappel : les objectifs du Rapport d'Orientations Budgétaires
- Le contexte national
- Les orientations budgétaires pour 2019
- Le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2015-2020
- La dette
- La structure et l'évolution des effectifs

OBJECTIFS DU R.O.B.

Objectifs du Rapport d'Orientation Budgétaire

Le CGCT modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République définit les modalités du débat d'orientations budgétaires :

- L'article L2312-1 prévoit la présentation au Conseil municipal d'un rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu à débat, en préalable de l'examen du budget primitif ;
- L'article D2312-3 précise les informations présentées dans ce rapport :
 - Les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
 - Les engagements pluriannuels,
 - Les informations relatives à la dette,
 - Les informations relatives au personnel communal.

LE CONTEXTE NATIONAL

La dette de la France

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 au 2e trim.
Montant en milliards d'euros	1253	1358	1531	1632	1754	1869	1953	2038	2097	2147	2258	2300
Evolution N/N-1		8,4%	12,7%	6,6%	7,5%	6,6%	4,5%	4,4%	2,9%	2,4%	5,2%	1,9%
Evolution N/2007		8,4%	22,2%	30,2%	40,0%	49,2%	55,9%	62,6%	67,4%	71,3%	80,2%	83,6%

Source : INSEE - Les comptes de la Nation

La dette de la France

La stratégie du gouvernement pour réduire cette dette qui atteint 99% du PIB au 2^e trimestre 2018 ?

- Faire peser les efforts sur les dettes publiques sociale et locale, exonérant l'Etat de toute réorganisation et optimisation alors même qu'elles ne constituent qu'une part infime de l'ensemble :

Ensemble des administrations publiques

Etat

Organismes d'administration centrale

Administrations publiques locales

Administrations de Sécurité sociale

2017	2018 au 2e trim.	Poids dans la dette globale
2258	2300	
1809	1828	79%
62	60	3%
200	199	9%
224	212	9%

Source : INSEE – Les comptes de la Nation

Le contexte national

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP)
pour 2018-2022

- Définit un « engagement d'économies » des collectivités de 13 milliards d'euros, soit un objectif de réduction du besoin de financement de 2,6 milliards d'euros par an, avec :
 - un dispositif de contractualisation sera mis en place avec les « grandes » collectivités (régions, départements, interco de plus de 150 000 habitants et communes de plus de 50 000 habitants),
 - pour les autres un dispositif de bonus-malus au cas par cas (dont les modalités restent floues).
- *Pour rappel, 2012-2017 = - 11,5 milliards d'euros !*
- Fixe le niveau maximum de la DGF (Dotation globale de fonctionnement), gelé pour 5 ans.

Le contexte national

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP)
pour 2018-2022 – Article 13

- Définit l'ODEDEL (Objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements) globalement :
 - à **1,2% par an**
 - inflation comprise
 - budgets annexes et principaux confondus.

Le contexte national

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP)
pour 2018-2022 – Article 29

- Définit une nouvelle « règle d'or »: la capacité de désendettement
 - Ce ratio correspond à l'encours de dette sur l'épargne brute du budget principal
 - Un plafond national de référence est défini par type de collectivité :
 - 12 années pour les communes et les EPCI à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement (compte de gestion 2016) sont supérieures à 60 millions d'euros ;
 - 10 années pour les départements et la Métropole de Lyon ;
 - 9 années pour les régions, les collectivités de Corse, Guyane et Martinique.

Le contexte national

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019

La DGF (Dotation globale de fonctionnement) évolue de façon différenciée :

- Stabilité du montant global de l'enveloppe
- Réforme importante de la dotation d'intercommunalité (DI) :
 - L'abandon de la notion d'enveloppe par catégories d'EPCI
 - Une contribution au redressement des finances publiques globalisée
 - L'instauration d'un complément de DI fonction du CIF (Coefficient d'intégration fiscale)
 - Un effet péréquation.
- Au sein de l'enveloppe DGF, les dotations de péréquation communale (dotations de solidarités urbaine et rurale) continuent d'augmenter au détriment de la dotation forfaitaire qui baissera mécaniquement.

Le contexte national

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019

Le dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence

principale (objectif : 80% des foyers d'ici 2020) se poursuit :

- Mécanisme progressif : après l'abattement de 30% cette année, 65% en 2019 pour parvenir à 100% en 2020
- Soumis à condition de ressources pour les contribuables : moins de 27 000 € (une part), majorés de 8 000 € pour les 2 demi-parts suivantes (soit 43 000 € pour un couple) puis de 6 000 € par demi-part supplémentaire
- Prise en charge par l'Etat sous forme d'un dégrèvement calculé sur la base des taux et abattements en vigueur en 2017.

Le contexte national

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019

- **Maintien du montant du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) à 1 milliard d'euros** mais toujours risque de modification de l'attribution au regard de la place de chacun dans l'enveloppe :
 - Rôle de la carte intercommunale (et du CIF)
 - Configuration à l'intérieur de l'EPCI (Potentiel fiscal agrégé, population DGF...).

Le contexte national

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019

- Les autres mesures :
 - Revalorisation des bases fiscales adossée à l'inflation de novembre 2018 (chiffres seront connus en décembre 2018 – estimation Banque de France : 2,1%)
 - Soutien à l'investissement local :
 - Maintien de l'enveloppe DETR (1 milliard €)
 - Baisse de l'enveloppe DSIL (- 45 millions €).
- Un PLF jugé « de transition » en attendant la réforme fiscale en 2019.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

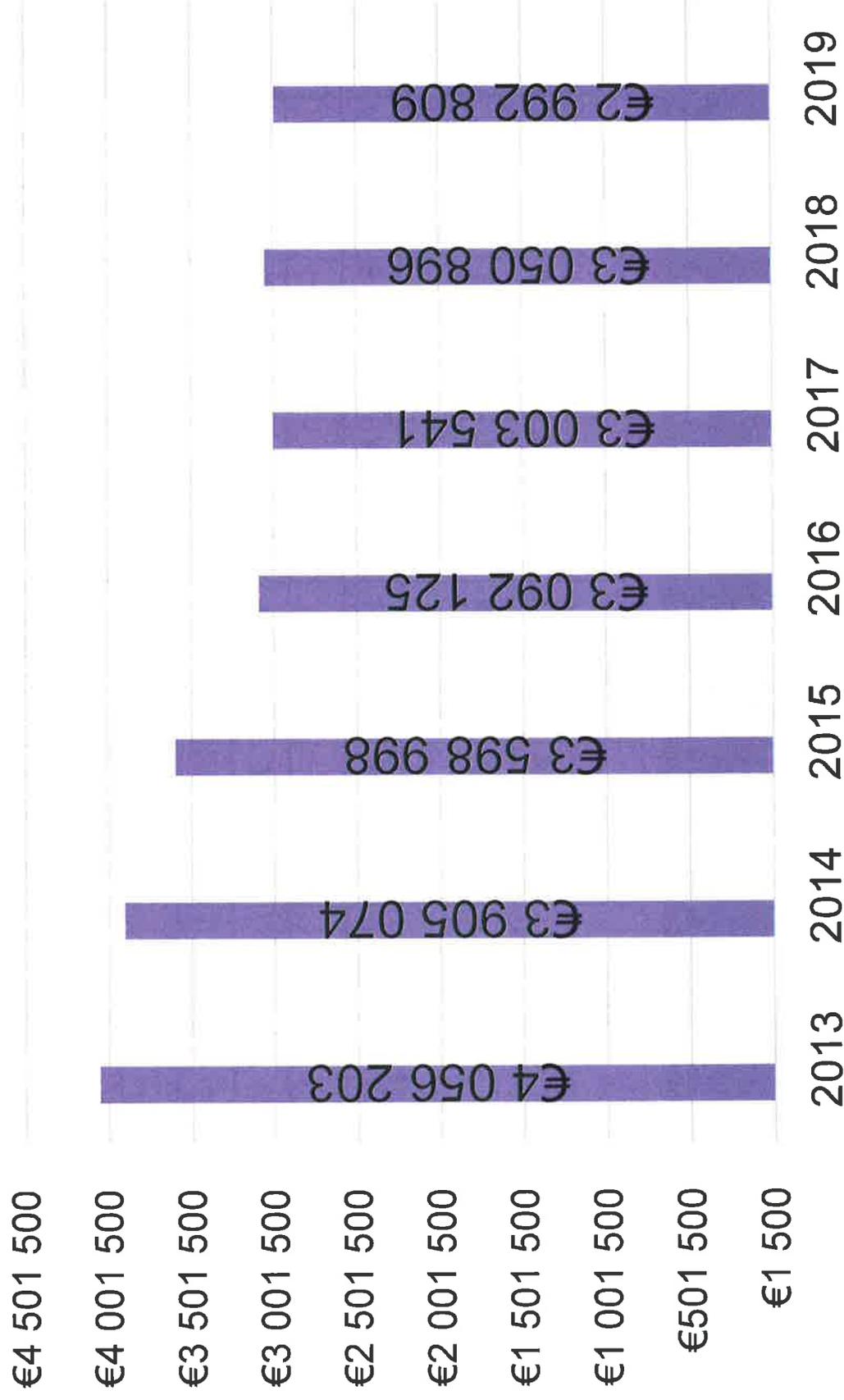
LE BUDGET PRINCIPAL

Le contexte local

Les concours de l'État en baisse

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ensemble DGF	3 496 524 €	3 347 906 €	3 008 940 €	2 564 461 €	2 410 298 €	2 449 920 €	2 459 920 €
Evolution en montant / N-1		-148 618 €	-338 966 €	-444 479 €	-154 163 €	39 622 €	10 000 €
Evolution en %		-4,25%	-10,12%	-14,77%	-6,01%	1,64%	0,41%
Evolution en montant / 2013		-148 618 €	-487 584 €	-932 063 €	-1 086 226 €	-1 046 604 €	-1 036 604 €
Evolution en %		-4,25%	-13,94%	-26,66%	-31,07%	-29,93%	-29,65%
FPIC	75 600 €	110 856 €	148 491 €	176 013 €	159 119 €	168 889 €	168 889 €
Evolution en montant		35 256 €	37 635 €	27 522 €	-16 894 €	9 770 €	0 €
Evolution en montant / 2013		35 256 €	72 891 €	100 413 €	83 519 €	93 289 €	93 289 €
Compensation TF, TH, TPU	484 079 €	446 312 €	441 567 €	351 651 €	434 124 €	432 087 €	364 000 €
Evolution en montant		-37 767 €	-4 745 €	-89 916 €	82 473 €	-2 037 €	-68 087 €
Evolution en montant / 2013		-37 767 €	-42 512 €	-132 428 €	-49 955 €	-51 992 €	-120 079 €
Total Dotations et compensations	4 056 203 €	3 905 074 €	3 598 998 €	3 092 125 €	3 003 541 €	3 050 896 €	2 992 809 €
Evolution en montant		-151 129 €	-306 076 €	-506 873 €	-88 584 €	47 355 €	-58 087 €
Evolution en montant / 2013		-151 129 €	-457 205 €	-964 078 €	-1 052 662 €	-1 005 307 €	-1 063 394 €

Évolution des dotations de l'Etat et des compensations (en euros)



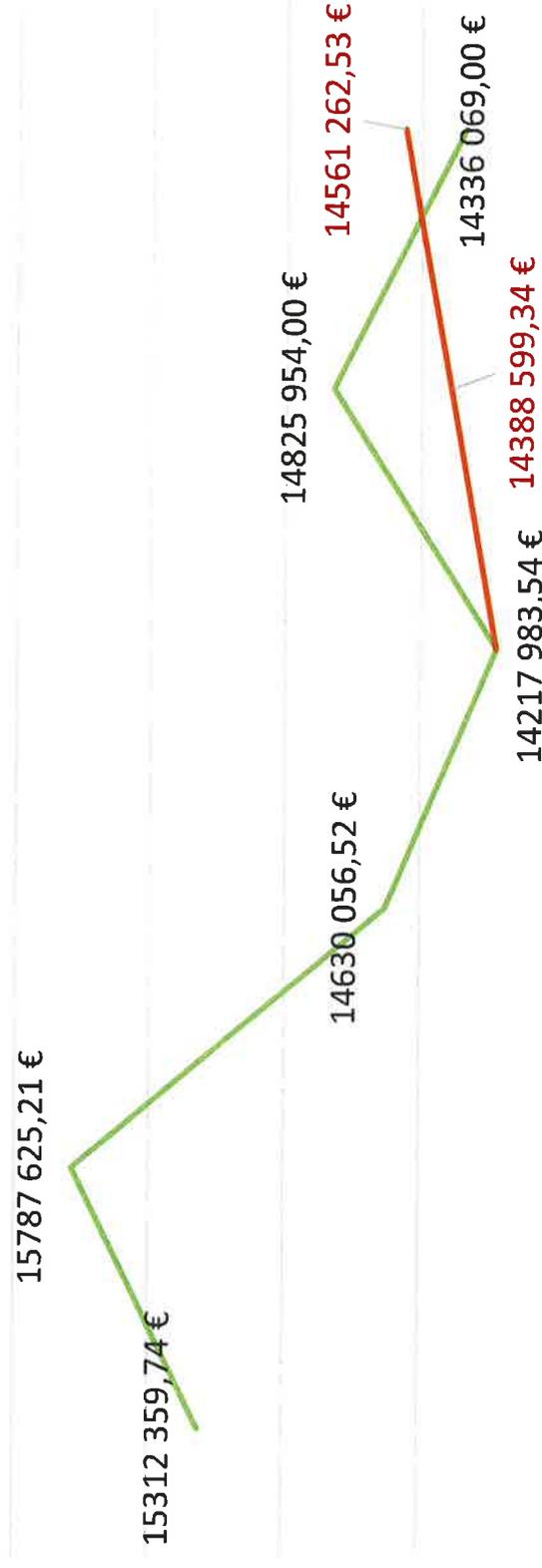
Recettes de fonctionnement (recettes réelles)

Nature des produits (par chapitre)	BP + BS 2018	BP 2019 (estimatif au 13/11/2018)	2019/2018
013 - Atténuations de charges	50 000	20 000	-60,00%
70 - Produits des services	889 568	868 850	-2,33%
73 - Impôts et taxes	11 354 330	11 480 173	1,11%
74 - Dotations et participations	3 342 079	3 228 648	-3,39%
75 - Autres produits de gestion courante	466 455	421 321	-9,68%
77 - Produits exceptionnels (hors cessions immobilières)	10 000	12 500	25,00%
Total recettes	16 112 432	16 021 492	-0,50%

Charges de fonctionnement (dépenses réelles)

Nature des charges (par chapitre)	BP + BS 2018	BP 2019 (estimatif au 13/11/2018)	2019/2018
011 - Charges à caractère général	3 979 552	3 742 841	-5,95%
012 - Charges de personnel	9 191 938	8 990 000	-2,20%
014 - Atténuations de produits	32 920	35 000	6,32%
65 - Autres charges de gestion courante	592 406	531 092	-10,35%
6574 - Subventions aux associations	572 670	565 011	-1,34%
66 - Charges financières	354 100	343 125	-3,10%
67 - Charges exceptionnelles	82 368	89 000	8,05%
022 - Dépenses imprévues	20 000	40 000	100,00%
Total dépenses	14 825 954	14 336 069	-3,30%

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

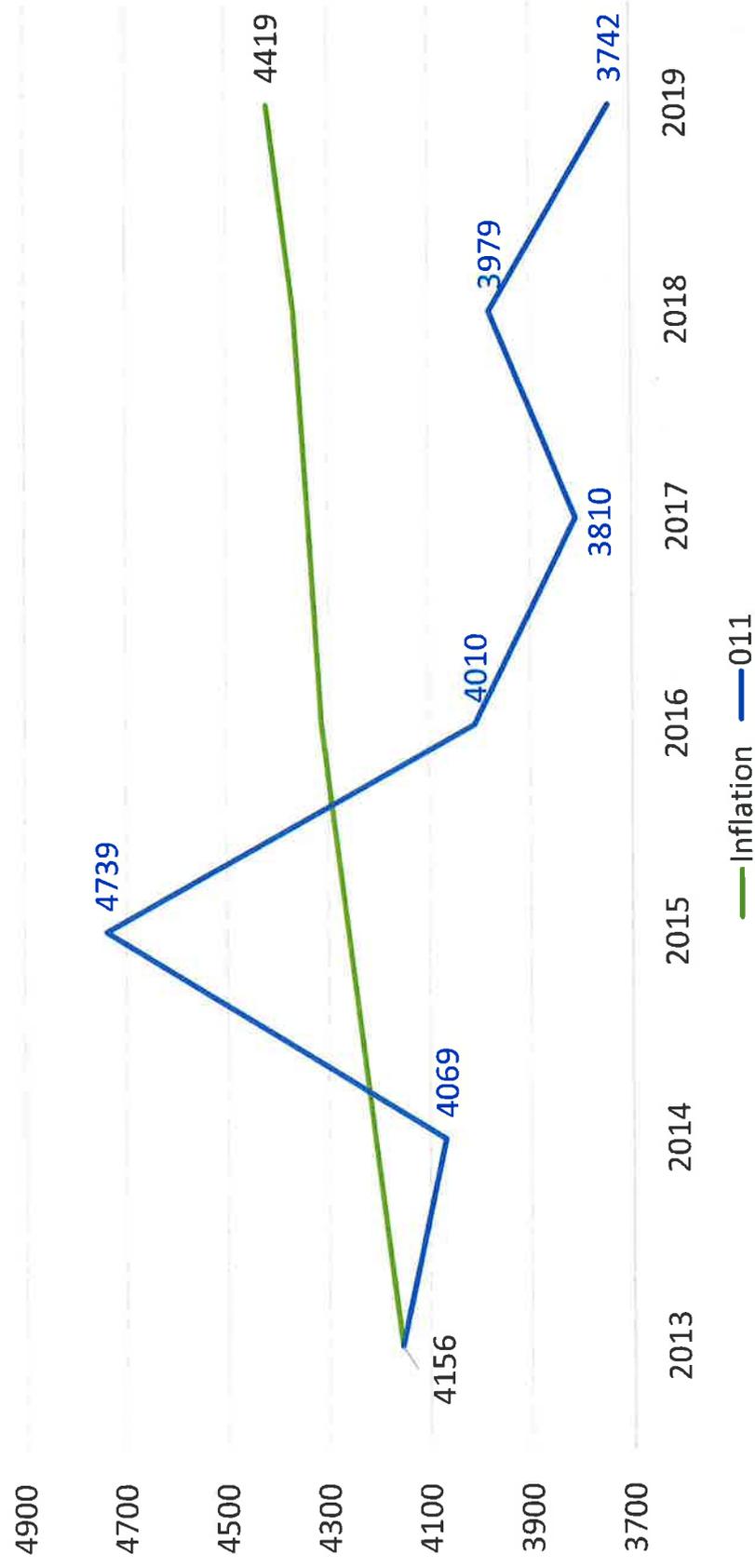


CA 2014 CA 2015 CA 2016 CA 2017 Total 2018 ROB 2019

— Dépenses réelles de fonctionnement — ODEDEL de 1,2% par rapport à 2017

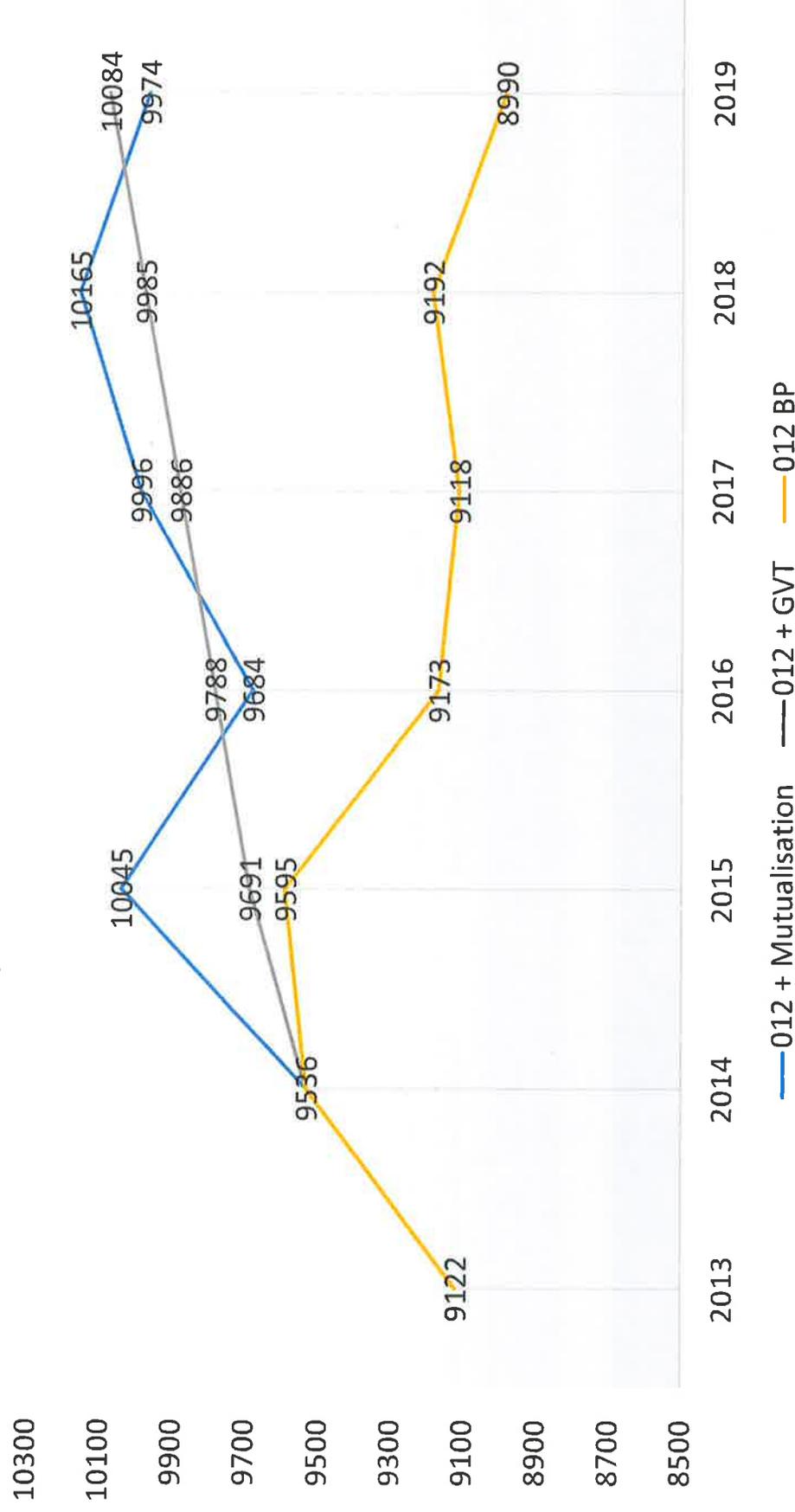
Evolution des charges à caractère général

Evolution du chapitre 011



Evolution des charges de personnel

Evolution du chapitre 012



GVT : Glissement Vieillesse Technicité (1%)

Prospective

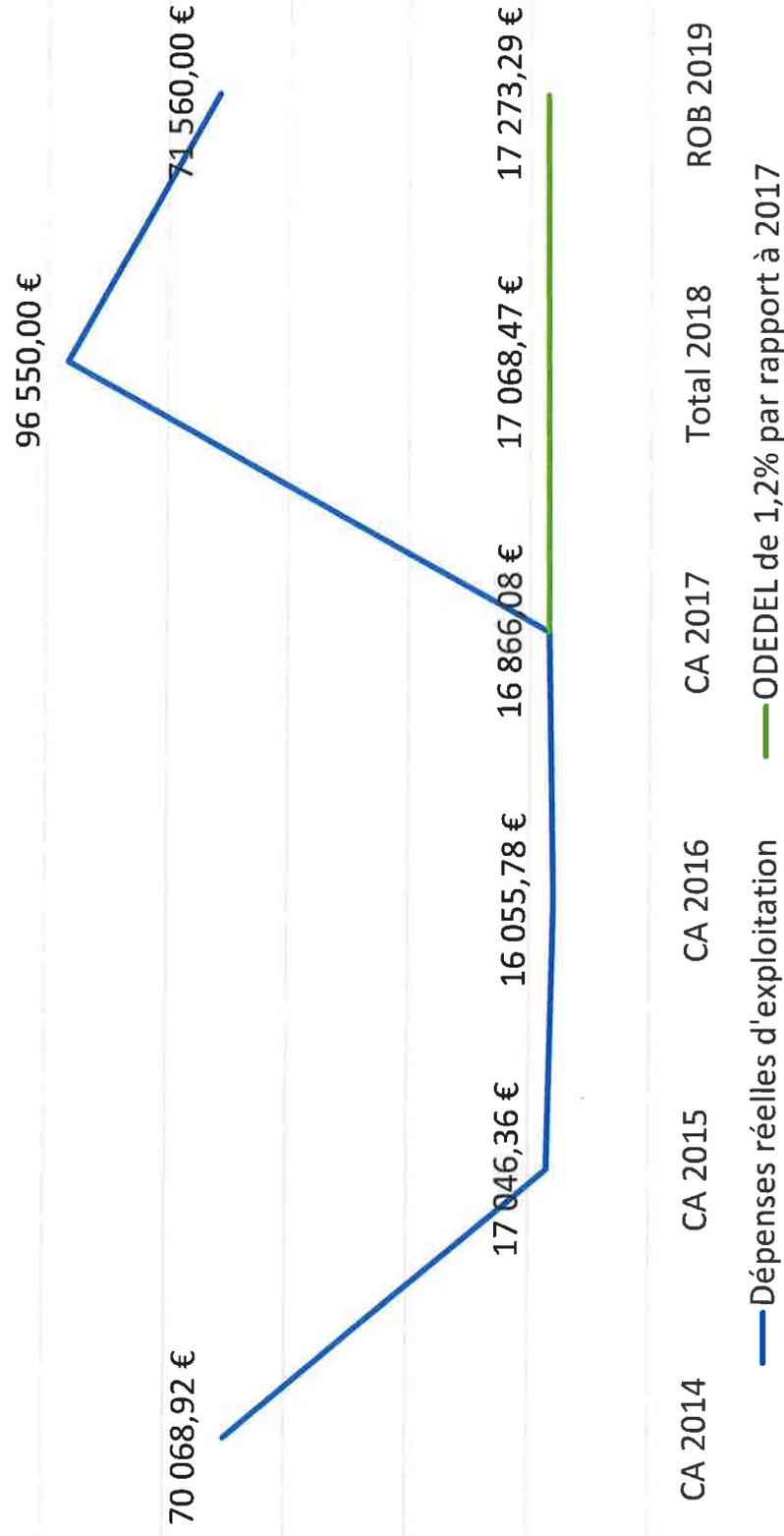
	Rétrospective					Prospective			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Produit des contributions directes	6 645 604	6 839 890	6 834 473	6 799 091	7 402 454	7 476 479	7 551 243		
Fiscalité indirecte	5 215 832	4 725 221	4 783 410	4 204 301	3 978 410	4 003 694	4 206 848		
Dotations	4 314 687	4 037 283	3 530 879	3 367 195	3 340 387	3 228 079	3 211 906		
Autres recettes d'exploitation	2 355 421	1 941 767	1 755 268	3 368 866	1 475 286	1 322 671	1 331 360		
Total des recettes réelles de fonctionnement	18 531 544	17 544 161	16 904 030	17 739 453	16 196 537	16 030 923	16 301 357		
Charges à caractère général (chap 011)	4 070 086	4 738 546	4 011 737	3 809 935	3 979 552	3 742 841	3 693 695		
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	9 535 977	9 595 103	9 172 870	8 821 302	9 191 938	8 990 000	9 097 880		
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 262 036	1 102 667	1 093 911	1 215 161	1 165 076	1 086 103	1 076 799		
Intérêts de la dette (art 66111)	358 945	331 273	312 519	318 552	356 830	342 186	324 488		
Autres dépenses de fonctionnement	18 482	20 138	33 469	53 034	102 473	163 590	113 746		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	15 245 526	15 787 726	14 624 508	14 217 984	14 795 868	14 324 720	14 306 608		
Epargne de gestion	2 682 662	1 753 116	2 512 479	2 214 043	1 713 999	2 048 389	2 319 236		
Intérêts de la dette	358 945	331 273	312 519	318 552	356 830	342 186	324 488		
Epargne brute	2 323 717	1 421 844	2 199 960	1 895 491	1 357 169	1 706 203	1 994 748		
Remboursement capital de la dette	992 028	786 478	818 286	913 126	1 125 316	1 205 876	1 097 996		
Epargne nette	1 331 689	635 366	1 381 674	982 365	231 853	500 327	896 752		

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Dépenses et recettes réelles du budget annexe

Chap.	Libellé	Total 2018	ROB 2019	Chap.	Libellé	Total 2018	ROB 2019
011	charges à caractère général	38 940,00 €	15 000,00 €				
012	charges de personnel	50 000,00 €	50 000,00 €				
66	charges financières	6 610,00 €	5 560,00 €	70	produits des services, du domaine	653 000,00 €	653 000,00 €
67	charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €				
	Total dépenses d'exploitation	96 550,00 €	71 560,00 €		Total recettes d'exploitation	653 000,00 €	653 000,00 €
16	emprunts et dettes assimilées	52 000,00 €	52 460,00 €	10	dotations fonds divers et réserves	951 577,08 €	150 000,00 €
21	immobilisations corporelles	100 000,00 €	20 000,00 €	13	subventions d'investissement	21 735,00 €	95 313,00 €
23	immobilisations en cours	992 859,04 €	3 484 400,00 €	16	emprunt et dettes assimilées	0,00 €	2 730 107,00 €
	Total dépenses d'investissement	1 144 859,04 €	3 556 860,00 €		Total recettes d'investissement	973 312,08 €	2 975 420,00 €

Evolution des dépenses réelles d'exploitation



Présentation tronquée par la non refacturation des frais de siège et de personnel depuis 2014 (régularisation en cours)

Programme d'investissement

	2019	2020
Réseaux		
Rues François-Roy et Villa Gallo-Romaine	792 000	
Rues Amand-Bujard et Chamiraud	290 000	
Branchements rues de la Sablière et de Mérité	636 000	
Création de séparatif rues Gauthier-Botton et de la Pointe et curage du Riveau	158 400	
Rue Auguste-Habert		138 000
Mise en séparatif et pose d'un collecteur pluvial de la rue Tiraqueau à la Vendée		600 000
Rues Ferchault de Réaumur, Joliot-Curie et Vingt Boisselées		85 760
Rues de St Médard, l'Ormeau et Phelippon-Baudry		93 955
Vallée du Seillot		
Etape 1 : mise en séparatif sur 2,5 km	648 000	
Etape 2 : Mise en séparatif / création d'un PR	960 000	
Etape 3 : mise en séparatif sur 2,5 km		648 000
Station d'épuration		
Provision entretien	20 000	
Etude de l'optimisation des débits :		
Etape 1 : analyse données diagnostic permanent		14 400
Etape 2 : implémentation modèle hydraulique sur l'ensemble du réseau		45 600
Etape 3 : Etude d'optimisation et de consignes de remplissage et de vidange des ouvrages tampons		18 000
Total dépenses	3 504 400	1 565 716

Plan Pluriannuel d'Investissement

(PPI) 2015-2020

du budget principal
actualisé

PPI 2015-2020 actualisé

Libellé	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 - Les halles - APCR 2015001							
Total dépenses	5 533 319	97 230	419 924	2 803 423	2 212 742		
Etat et ses établissements	1 247 668	0	0	137 383	1 110 285		
GFP de rattachement	143 517	0	0	0	143 517		
Divers	15 000	0	0	0	15 000		
FCTVA	907 686		15 950	68 884	459 874	362 978	
Total recettes	2 313 871	0	15 950	206 267	1 728 676	362 978	
2 - Transfontenaysienne - APCR 2015002							
Total dépenses	2 039 561	18 918	51 590	1 749 807	219 246	0	
Région	218 802	0	0	218 802	0	0	
Divers (Nouveau contrat régional / FEDER)	418 961	0	0	29 078	389 883	0	
Département	326 913	0	0	228 839	98 074	0	
FCTVA	334 570		3 103	8 463	287 038	35 965	
Total recettes	1 299 246	0	3 103	485 182	774 995	35 965	
3 - Voirie							
Rond point CC	11 704	0	0	0	11 704	0	0
Eclairage public	61 831	0	0	12 041	25 000	24 790	0
Travaux	2 908 252	0	1 527 534	375 508	480 000	525 210	0
Participation Barreau de liaison	599 253	0	0	0	599 253	0	0
Total dépenses	3 581 040	0	1 527 534	387 549	1 115 957	550 000	0
Etat et ses établissements	0	0	0	0	0	0	0
Département	111 589	0	0	0	0	111 589	0
FCTVA	479 045			250 577	63 574	78 739	86 155
Total recettes	590 634	0	0	250 577	63 574	190 328	86 155

PPI 2015-2020 actualisé

Libellé	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020
4 - Eglises							
Total dépenses	1 684 928	0	211 428	114 156	502 828	556 516	300 000
Etat et ses établissements	193 119	0	0	28 912	94 207	70 000	0
Région	115 376	0	0	9 028	56 348	50 000	0
Département	11 222	0	0	8 261	2 961	0	0
FCTVA	227 184			34 683	18 726	82 484	91 291
Total recettes	546 901	0	0	80 884	172 242	202 484	91 291
5 - Aménagement Plaine des sports							
Total dépenses	789 592	0	677 056	112 394	142		
Divers	32 500	0	0	32 500	0		
FCTVA	129 525			111 064	18 437	23	
Total recettes	162 025	0	0	143 564	18 437	23	
6 - Club house stade de rugby							
Total dépenses	235 965		13 555	202 810	19 600		
FCTVA	38 708			2 224	33 269	3 215	
Total recettes	38 708		0	2 224	33 269	3 215	
7 - Ecole Florence-Arthaud							
Total dépenses	1 818 147	0	26 460	97 563	1 646 124	48 000	0
Etat et ses établissements	375 000	0	0	0	375 000	0	0
Région	0	0	0	0	0	0	0
Département	400 000	0	0	0	400 000	0	0
FCTVA	298 249			4 340	16 004	270 030	7 874
Total recettes	1 073 249	0	0	4 340	791 004	270 030	7 874

PPI 2015-2020 actualisé

Libellé	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020
8 - Accessibilité							
Total dépenses	836 029	0	30 000	268 847	237 182	150 000	150 000
GFP de rattachement	120 000	0	0	120 000	0	0	0
FCTVA	137 142			4 921	44 102	38 907	24 606
Total recettes	257 142	0	0	124 921	44 102	38 907	24 606
9 - Parcabout							
Total dépenses	291 404		260 000	16 404	0	15 000	0
FCTVA	47 802			42 650	2 691		2 461
Total recettes	47 802			42 650	2 691		2 461
10 - CTM							
Total dépenses	725 225	0	10 000	12 241	131 984	571 000	0
Etat et ses établissements	275 000	0	0	0	0	275 000	0
Département	56 547	0	0	0	0	56 547	0
FCTVA	118 966			1 640	2 008	21 651	93 667
Total recettes	450 513	0	0	1 640	2 008	353 198	93 667
11 - Maison des associations							
Total dépenses	800 000			0	61 152	738 848	0
Etat et ses établissements	275 000			0	0	275 000	0
Département	100 000			0	0	100 000	0
FCTVA	131 232					10 031	121 201
Total recettes	506 232			0	0	385 031	121 201

PPI 2015-2020 actualisé

Libellé	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020
12 - Conseils de quartiers							
Enveloppe annuelle	46 607		0	3 307	22 300	21 000	0
Restes à réaliser	21 501		0	0	21 501	0	0
Total dépenses	68 108		0	3 307	43 801	21 000	0
FCTVA	11 172				542	7 185	3 445
Total recettes	11 172				542	7 185	3 445
13 - Equipements sociaux							
Logiciel	205 800	0	0	200 000	0	5 800	0
maison enfance cour extérieure	51 000	0	51 000	0	0	0	0
maison enfance porte entrée	21 669	0	0	21 669	0	0	0
Total dépenses	278 469	0	51 000	221 669	0	5 800	0
Etat et ses établissements	2 500	0	0	0	0	2 500	0
FCTVA	12 872			8 366	3 555		951
Total recettes	15 372	0	0	8 366	3 555	2 500	951
14 - Acquisitions							
Total dépenses	1 073 915		371 000	558 752	99 163	45 000	0
FCTVA	39 370			2 461	2 461	2 461	2 461
Total recettes	39 370			2 461	2 461	2 461	2 461
15 - Vidéoprotection							
Total dépenses	288 748	0	9 000	233 898	45 850	0	0
FCTVA	47 366			1 476	38 369	7 521	
Total recettes	47 366	0	0	1 476	38 369	7 521	0

PPI 2015-2020 actualisé

Libellé	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020
16 - Pôle Economie Sociale et Solidaire							
Total dépenses	371 972		14 720	321 210	36 042		
Etat et ses établissements	155 000		5 000	120 000	30 000		
Divers	30 000		0	0	30 000		
Département	60 000		0	0	60 000		
FCTVA	61 018			2 415	52 691	5 912	
Total recettes	306 018		5 000	122 415	172 691	5 912	
Affaires scolaires							
structures jeux maternelles	46 433	0	0	26 433	20 000	0	0
équipements cour élémentaire	13 000	0	0	0	0	13 000	0
achats informatiques tableaux pc tablettes	27 240	0	0	11 240	6 000	10 000	0
équipement entretien chariot ménage	15 629	0	7 000	4 629	2 000	2 000	0
petits jeux maternelle	15 974	0	4 000	3 974	4 000	4 000	0
divers	42 000	0	0	0	0	42 000	0
Matériel restaurants scolaires	21 000	0	0	0	12 000	9 000	0
Total dépenses	181 276	0	11 000	46 276	44 000	80 000	0
FCTVA	29 737			1 804	7 591	7 218	13 123
Total recettes	29 737			1 804	7 591	7 218	13 123
Bâtiments scolaires							
Bouron-Massé ouvertures	86 000	0	0	0	35 000	51 000	0
Bouron-Massé rideaux	26 703	0	10 000	6 703	10 000	0	0
Jacobins élémentaire complémentaire	120 000	0	99 541	17 330	3 129	0	0
Jacobin ouvertures	4 000	0	0	0	0	4 000	0
Jaulin maternelle cour et grillage	77 330	0	0	74 330	3 000	0	0
Sécurisation abords écoles	36 857	0	0	4 187	32 670	0	0
Cordeliers toit terrasse	7 000	0	7 000	0	0	0	0
Cordeliers réfection classe	6 570	0	0	6 570	0	0	0
Total dépenses	364 460	0	116 541	109 120	83 799	55 000	0
Etat et ses établissements	51 900	0	0	0	51 900	0	0
FCTVA	59 786			19 117	17 900	13 746	9 022
Total recettes	111 686	0	0	19 117	69 800	13 746	9 022

PPI 2015-2020 actualisé

Libellé	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bâtiments sportifs							
dojo renouvellement matériel sportif	20 000	0	0	0	20 000	0	0
ops gaz de ville	4 000	0	4 000	0	0	0	0
dojo travaux	40 000	0	0	0	40 000	0	0
divers	36 797	0	0	25 211	8 086	3 500	0
Stade municipal éclairage	60 000	0	0	0	0	0	60 000
Bel Air Fonds de concours	330 624	0	0	0	0	330 624	0
Tapis protection Bel-Air	30 000					30 000	
Complexe Chamiraud	44 000	0	1 668	0	3 332	39 000	0
Halle sport Moulins éclairage	20 000	0	0	20 000	0	0	0
stand de tir	16 500	0	10 000	0	0	6 500	0
piste BMX	30 000	0	0	0	10 000	20 000	0
Total dépenses	631 921	0	15 668	45 211	81 418	429 624	60 000
FCTVA	39 582			2 570	7 416	13 356	16 240
Total recettes	39 582			2 570	7 416	13 356	16 240
Communication							
Total dépenses	36 693	0	0	13 029	8 664	15 000	0
FCTVA	6 019				2 137	1 421	2 461
Total recettes	6 019				2 137	1 421	2 461
Cuisine centrale							
Total dépenses	121 055	0	22 000	19 055	40 000	40 000	0
FCTVA	19 858			3 609	3 126	6 562	6 562
Total recettes	19 858			3 609	3 126	6 562	6 562

PPI 2015-2020 actualisé

Libellé	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Culture							
petit matériel musique	2 000	0	0	0	1 000	1 000	0
matériel école de musique	39 516	0	0	17 691	13 825	8 000	0
cassin aménagement alimentation extérieure	58 395	0	1 000	57 395	0	0	0
cassin 4 talkies walkies	3 000	0	3 000	0	0	0	0
cassin mobilier bungalow	5 544	0	1 500	4 044	0	0	0
cassin logiciel gestion des salles	2 000	0	2 000	0	0	0	0
CHAUFFAGE CASSIN	360 203	0	322 802	31 767	5 634	0	0
cassin patience TM	11 600	0	0	0	11 600	0	0
cassin galets porte coulissante et encastrée	16 000	0	0	16 000	0	0	0
cassin coffret alimentation son et lumières	8 000	0	8 000	0	0	0	0
cassin ridauterie	20 000	0	20 000	0	0	0	0
cassin sono	53 000	0	13 000	0	0	40 000	0
cassin logistique transport matériel	6 163	0	5 000	0	1 163	0	0
médiathèque rangements	3 990	0	0	1 990	1 000	1 000	0
médiathèque mobilier	4 000	0	0	2 000	1 000	1 000	0
Total dépenses	593 411	0	376 302	130 887	35 222	51 000	0
FCTVA	97 343			61 729	21 471	5 778	8 366
Total recettes	97 343			61 729	21 471	5 778	8 366
Environnement							
- Mobilier urbain vélo	5 000	0	0	0	1 000	4 000	0
- acquisition GNSS aérodrome	48 199	0	0	17 397	30 802	0	0
RLP	17 976	0	0	5 232	12 744	0	0
réaménagement jardins des horts	116 808	0	0	93 232	3 576	20 000	0
aérodrome balises	2 700	0	2 700	0	0	0	0
aérodrome modulaires	25 000	0	0	0	0	25 000	0
aérodrome marque piste en herbe	4 800	0	4 000	0	0	800	0
PEMU	15 873	0	0	15 873	0	0	0
aérodrome voirie	45 000	0	45 000	0	0	0	0
grillage sous pont neuf	5 000	0	5 000	0	0	0	0
génie civil containers enterrés	173 000	0	0	115 400	57 600	0	0
Total dépenses	459 356	0	56 700	247 134	105 722	49 800	0
GFP de rattachement	21 000	0	0	0	21 000	0	0
FCTVA	46 974			9 301	21 610	7 894	8 169
Total recettes	67 974	0	0	9 301	42 610	7 894	8 169

PPI 2015-2020 actualisé

Libellé	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etat civil							
dalles Notre Dame	5 000	0	0	0	5 000	0	0
Vierge cimetièrè St Jean St Jean allèes	12 500 4 500	0 0	0 0	0 0	0 4 500	12 500 0	0 0
rideau air chaud accueil mairie	3 000	0	3 000	0	0	0	0
colombariums cimetièrè Notre-Dame	20 000	0	0	0	0	20 000	0
allèes cimetièrè Charzais	10 000	0	0	0	10 000	0	0
Total dépenses	55 000	0	3 000	0	19 500	32 500	0
FCTVA	9 022			492		3 199	5 331
Total recettes	9 022			492		3 199	5 331
Informatique							
divers matériel	67 804	0	1 700	27 485	11 019	27 600	0
divers logiciels	59 829	0	20 000	36 829	3 000	0	0
nouveaux clients légers	3 000	0	0	0	3 000	0	0
RAR	43 073	0	0	0	43 073	0	0
licences adobe	14 500	0	0	0	3 000	11 500	0
vidéoprojecteur	3 600	0	3 600	0	0	0	0
nouveaux pc	42 000	0	42 000	0	0	0	0
Total dépenses	233 806	0	67 300	64 314	63 092	39 100	0
FCTVA	38 354			11 040	10 550	10 350	6 414
Total recettes	38 354			11 040	10 550	10 350	6 414
Jeunesse							
aménagement plage verte	50 515	0	0	515	50 000	0	0
travaux aménagement forum	0	0	0	0	0	0	0
matériel musical	6 200	0	5 000	0	0	1 200	0
Conseil municipal des enfants	60 000	0	0	0	47 765	12 235	0
Total dépenses	116 715	0	5 000	515	97 765	13 435	0
Département	46 000	0	0	0	46 000	0	0
FCTVA	19 146			820	84	16 037	2 204
Total recettes	65 146	0	0	820	46 084	16 037	2 204

PPI 2015-2020 actualisé

Libellé	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Moyens des services							
Entretien	800	0	0	0	0	800	0
DG	5 000	0	0	0	0	5 000	0
CTM ESPV	454 000	0	0	0	0	454 000	0
moyens généraux	698 531	0	160 500	138 031	200 000	200 000	0
RAR	100 011	0	0	0	100 011	0	0
imprévus	112 000	0	10 000	0	52 000	50 000	0
Total dépenses	1 370 342	0	170 500	138 031	352 011	709 800	0
FCTVA	224 791			27 969	22 643	57 744	116 436
Total recettes	224 791			27 969	22 643	57 744	116 436
Patrimoine							
logement théâtre	0	0	0	0	0	0	0
logement robreau	0	0	0	0	0	0	0
Provision entretien	400 000	0	0	0	100 000	200 000	100 000
Sanitaires place de Verdun	120 000	0	0	0	120 000	0	0
Outil en main	20 000	0	0	0	0	20 000	0
Déconstruction Serres	150 000	0	0	0	0	150 000	0
biennale gouttière local chars	3 000	0	249	2 751	0	0	0
ferme du vivier couverture et maçonnerie	8 000	0	8 000	0	0	0	0
ferme de boisse démolition grange	0	0	0	0	0	0	0
résidence simone signoret rideaux	3 132	0	0	2 159	973	0	0
logement place de l ouillette	3 000	0	3 000	0	0	0	0
logement maison enfance	0	0	0	0	0	0	0
sanitaire biennale	12 500	0	6 000	5 620	880	0	0
Total dépenses	719 632	0	17 249	10 530	221 853	370 000	100 000
Etat et ses établissements	20 000	0	0	0	0	20 000	0
FCTVA	101 644			2 830	1 727	36 393	60 695
Total recettes	121 644	0	0	2 830	1 727	56 393	60 695

PPI 2015-2020 actualisé

Libellé	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Police municipale							
borne camping car	20 000	0	0	0	0	20 000	0
local PM	94 000	0	94 000	0	0	0	0
voiture	20 000	0	0	0	0	0	20 000
Total dépenses	134 000	0	94 000	0	0	20 000	20 000
FCTVA	18 701			15 420			3 281
Total recettes	18 701			15 420			3 281
Restes à réaliser							
Total dépenses	1 471 245	800 000	321 350	0	349 895	0	0
FCTVA	110 111			52 714		57 397	
Total recettes	110 111			52 714		57 397	
Subventions Secteur sauvégarde							
Total dépenses	294 000	0	94 000	60 000	70 000	70 000	0
Sécurité							
Détecteurs ioniques médiathèque et ecc	50 000	0	10 000	35 748	4 252	0	0
Mise en sécurité systèmes incendie	117 400	0	0	0	62 400	55 000	0
Extincteurs	26 831	0	6 500	7 109	6 722	6 500	0
Etude Halles	5 000	0	0	0	0	5 000	0
Défibrillateur	2 100	0	0	0	0	2 100	0
Total dépenses	201 331	0	16 500	42 857	73 374	68 600	0
FCTVA	33 026			2 707	7 030	12 036	11 253
Total recettes	33 026			2 707	7 030	12 036	11 253

PPI 2015-2020 actualisé

Libellé	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Urbanisme							
Logiciel	7 000	0	0	0	0	7 000	0
Etudes	50 000	0	0	0	0	50 000	0
Résorption Habitat Indigne - acquisitions	115 500	0	0	0	0	115 500	0
Coeur de Ville acquisitions	95 000	0	0	0	0	95 000	0
Résorption Habitat indigne	748 525	0	20 000	0	0	62 400	666 125
révision PLU	91 000	0	0	62	90 938	0	0
frais alignements actes urba	75 000	0	25 000	0	25 000	25 000	0
Maison de Santé participation VRD	50 000	0	0	0	0	50 000	0
ANRU	1 771 623	0	0	75 623	0	196 000	1 500 000
Coeur de Ville	318 000	0	0	0	0	318 000	0
Requalification îlot Lussaud	0	0	0	0	0	0	0
Total dépenses	3 271 648	0	45 000	75 685	115 938	918 900	2 166 125
Etat et ses établissements	672 252	0	0	0	0	223 680	448 572
FCTVA	155 022			7 382	12 415	19 018	116 206
Total recettes	827 274	0	0	7 382	12 415	242 698	564 778
Total dépenses programme	30 722 313	916 148	5 105 377	8 106 674	8 134 066	5 663 923	2 796 125
Total recettes programme	9 471 754	0	24 053	1 696 471	4 103 216	2 379 568	1 268 445
Coût annuel	21 250 559	916 148	5 081 324	6 410 203	4 030 850	3 284 355	1 527 680

Financement du PPI

- Ce PPI est supporté par :
 - Une épargne de gestion que nous nous efforçons de pérenniser, ce qui permettra d'absorber la charge d'emprunt nécessaire à ces investissements. Cette augmentation est le fruit de l'importante rationalisation des dépenses de fonctionnement engagée ainsi que de l'action du seul autre levier restant à la collectivité : la fiscalité sur le foncier.
 - Des subventions d'équipement estimées
 - Un recours raisonné à l'emprunt jusqu'à la fin du mandat.

LA DETTE

Evolution de la dette

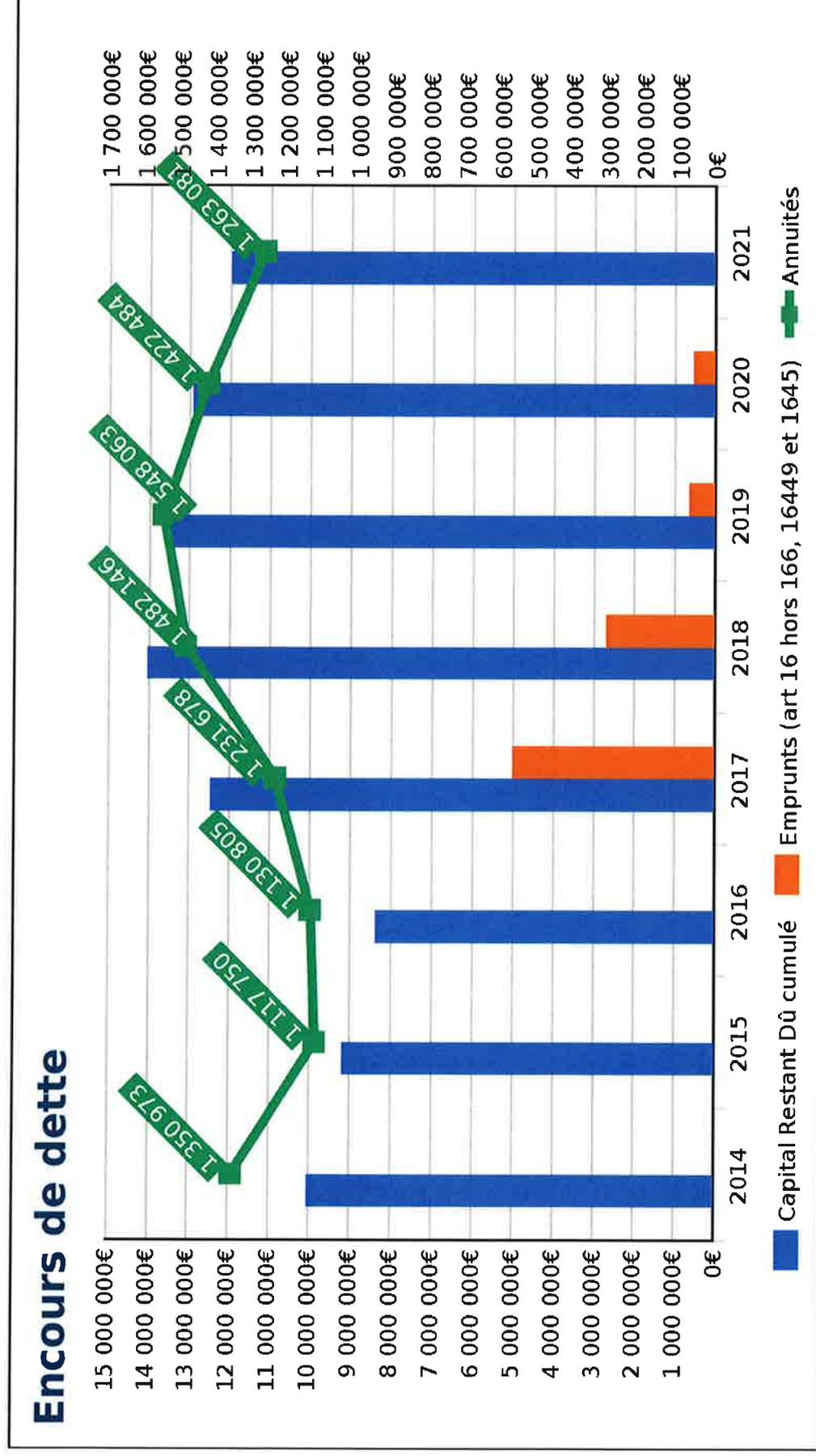
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours au 1er janvier N (en €)	10 678 321	10 038 970	9 191 292	8 371 437	12 465 902	14 040 586	13 484 710
Population INSEE (en habitants)	14 870	14 803	14 358	14 278	14 317		
Dette par habitant (en €)	718	678	640	586	871	981	942
Ratio de désendettement (en années)	4,3	6,5	3,8	6,6	10,3	7,9	6,5
Emprunt (en €)	0	0	0	6 000 000	2 700 000	650 000	550 000

Pour rappel : la moyenne nationale de la strate (de 10 000 à moins de 20 000 habitants) est de 931 € / hab. (Source DGCL "Les collectivités locales en chiffres" 2018 / Ratios financiers des communes par strate de population en 2016)

Soldes financiers (rappel)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne de gestion	2 682 662	1 753 116	2 512 479	2 214 043	1 713 999	2 048 389	2 319 236
Epargne brute	2 323 717	1 421 844	2 199 960	1 895 491	1 357 169	1 706 203	1 994 748
Epargne nette	1 331 689	635 366	1 381 674	982 365	231 853	500 327	896 752

Evolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette



STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

Situation des effectifs au 1^{er} janvier (emplois permanents occupés)

	Rétrospective			Prospective		
	2015	2016	2017	2018	2019	
Catégorie A	Titulaires	12	10	9	8	8
	Contractuels	4	7	5	5	5
Catégorie B	Titulaires	39	36	31	29	29
	Contractuels	8	12	9	9	9
Catégorie C	Titulaires	177	181	168	180	184
	Contractuels	3	2	1	0	0
Total	243	248	223	231	235	

Exécution et évolution prévisionnelle des rémunérations, avantages en nature et temps de travail

	Rétrospective			Prospective	
	2015	2016	2017	2018	2019
Traitement de base indiciaire	5 572 450	5 329 266	4 589 240	4 673 719	4 614 777
Nouvelle bonification indiciaire	59 910	56 379	44 819	46 391	46 673
Heures supplémentaires	31 589	98 622	29 099	46 240	26 372
Total	5 663 949	5 484 267	4 663 158	4 766 350	4 687 821

Avantages en nature	17 658	0	15 380	16 100	15 850
Temps de travail	410 670,42	430 833,54	431 456,80	427 660	424 000



VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE

SOUS-PRÉFECTURE
FONTENAY-LE-COMTE

18 DEC. 2018

COURRIER ARRIVÉ

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Notre conseil est invité ce soir à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) en s'appuyant sur le rapport d'orientation budgétaire qui vous a été transmis dans le dossier de ce conseil. Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le DOB porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat est une étape obligatoire pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et, doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Ce qui est conforme à notre situation puisque le prochain conseil doit se réunir le 18 décembre pour voter son budget primitif 2019. J'en profite pour vous inviter à noter cette date dans vos agendas.

Le débat fera l'objet d'une délibération, qui reprendra les interventions de chaque groupe, afin que les services de la préfecture puissent s'assurer du respect des obligations légales mais il ne donnera pas lieu à un vote.

Conformément aux dispositions légales et à notre règlement intérieur, et comme vous en avez désormais l'habitude, le DOB respectera le formalisme suivant :

- Tout d'abord, en ma qualité de Maire, je vais vous informer des grandes lignes qui préfigurent notre budget 2019 en rappelant préalablement le contexte national ainsi que la situation financière de notre collectivité. Je terminerai mon propos par la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) actualisé ;
- Dans un second temps, je donnerai la parole aux deux groupes d'opposition qui pourront chacun, exprimer leur point de vue, par une intervention limitée à 15 minutes. Le Groupe « Ensemble pour Fontenay » s'exprimera en 1^{er} puis ce sera au tour du groupe « L'humain d'abord, Fontenay à Gauche » ;
- Enfin, j'apporterai, avec le concours du conseiller spécial aux finances M. MICHEL BIRE, des réponses à vos questions.

Cette dernière intervention ne donnera pas lieu à d'autres échanges et clôturera le débat.

LE CONTEXTE NATIONAL

LA DETTE

La situation des finances publiques de la France reste extrêmement préoccupante, puisqu'au 2^{ème} trimestre 2018, la dette a atteint un nouveau sommet à 2 300 milliards d'euros.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 au 2e trim.
Montant en milliards d'euros	1253	1358	1531	1632	1754	1869	1953	2038	2097	2147	2258	2300
Evolution N/N-1		8,4%	12,7%	6,6%	7,5%	6,6%	4,5%	4,4%	2,9%	2,4%	5,2%	1,9%
Evolution N/2007		8,4%	22,2%	30,2%	40,0%	49,2%	55,9%	62,6%	67,4%	71,3%	80,2%	83,6%

Source : INSEE - Les comptes de la Nation

Comme le met en évidence le tableau à l'écran, l'effort de réduction de la dette nationale est uniquement porté par les collectivités locales et par la Sécurité sociale. L'Etat et l'Administration centrale ont quant à eux connu à nouveau une progression de leurs dettes respectives.

	2017	2018 au 2e trim.	Poids dans la dette globale
Ensemble des administrations publiques	2258	2300	
<i>Etat</i>	1809	1828	79%
<i>Organismes d'administration centrale</i>	62	60	3%
<i>Administrations publiques locales</i>	200	199	9%
<i>Administrations de Sécurité sociale</i>	224	212	9%

Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018-2022

En 2019, dans sa lutte contre le déficit public, l'Etat s'appuie sur la Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018-2022 votée en janvier 2018 qui prévoit que les collectivités fassent 13 milliards d'euros d'économies d'ici 2022, soit un objectif de réduction du besoin de financement de 2,6 milliards d'euros/an.

Ainsi, l'article 10 de la loi de programmation fixe un objectif d'évolution des dépenses locales. Dans ce cadre, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales est fixée à + 1,2% par an.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà évoqué l'an passé la Loi de Programmation des Finances Publiques a également défini un ratio d'endettement comme « règle d'or ». C'est l'encours de dette sur l'épargne brute qui prendra en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes et s'applique donc à partir de 2019. Un plafond national de référence est défini par strate de collectivité. Ainsi pour les communes de 10 000 habitants et plus, ce plafond est compris entre 11 et 13 années. Ce nouveau ratio vise, selon le texte, à « s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités ». Nous utiliserons la règle d'or et ce ratio dans les diapositives suivantes.

Conformément à la Loi de Programmation des Finances Publiques, les concours financiers de l'État aux collectivités devraient se maintenir en 2019 et la dotation globale de fonctionnement se stabilise à hauteur de 27 milliards d'euros. Il faut cependant noter que les dotations de péréquation communale (dotations de solidarités urbaine et rurale) au sein de l'enveloppe DGF continuent d'augmenter au détriment de la dotation forfaitaire qui baissera mécaniquement.

A noter également que le dégrèvement de la taxe d'habitation en faveur des ménages se poursuit avec pour objectif de dispenser 80% de foyers d'ici 2020. L'impact sur les budgets locaux est neutralisé via une prise en charge de l'Etat.

Concernant le Fonds de péréquation intercommunal et communal, il est maintenu à 1 milliard d'euros.

Notons que les bases fiscales devraient être revalorisées, les chiffres ne seront connus qu'en décembre.

Enfin concernant le soutien à l'investissement local, la DETR est maintenue en 2019 à 1 milliard d'euros et il est prévu une baisse de la Dotation de soutien à l'investissement local : elle passe de 665 à 620 millions d'euros.

QUELLES SONT NOS PROPOSITIONS

Avec des projections qui sont minimisées pour les recettes et maximisées pour les dépenses, nous réaliserons un budget sincère !

Nos dotations se réduisent à nouveau en 2019 avec une perte non négligeable des compensations de l'Etat en Taxe foncière, taxe d'habitation et Taxe Professionnelle.

Notre ville perdra 58 087 € de dotations diverses en 2019 comme le montre le tableau qui est projeté.

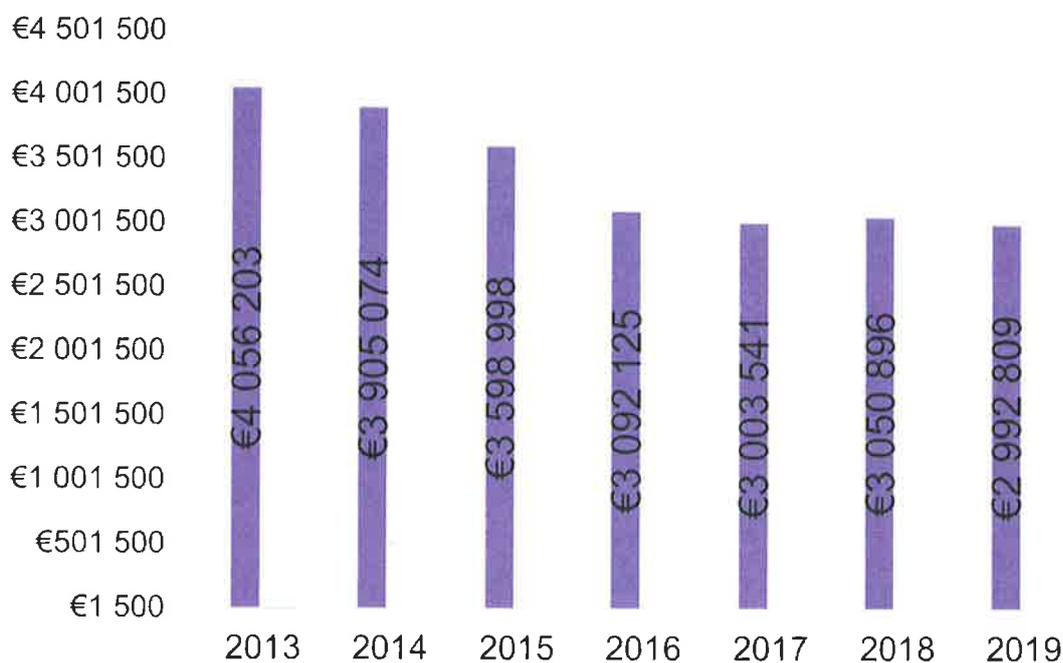
Ce qui se traduit en termes de dotations par une différence de 1 063 000 € par an entre l'année 2013 (4 056 000 €) et l'année 2019 (2 992 000€).

Au total, nous perdons près de 4 700 000 € de recettes de fonctionnement sur l'ensemble du mandat 2014-2019 comparé au mandat précédent 2008-2013.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ensemble DGF	3 496 524 €	3 347 906 €	3 008 940 €	2 564 461 €	2 410 298 €	2 449 920 €	2 459 920 €
Evolution en montant / N-1		-148 618 €	-338 966 €	-444 479 €	-154 163 €	39 622 €	10 000 €
Evolution en %		-4,25%	-10,12%	-14,77%	-6,01%	1,64%	0,41%
Evolution en montant / 2013		-148 618 €	-487 584 €	-932 063 €	-1 086 226 €	-1 046 604 €	-1 036 604 €
Evolution en %		-4,25%	-13,94%	-26,66%	-31,07%	-29,93%	-29,65%
FPIC	75 600 €	110 856 €	148 491 €	176 013 €	159 119 €	168 889 €	168 889 €
Evolution en montant		35 256 €	37 635 €	27 522 €	-16 894 €	9 770 €	0 €
Evolution en montant / 2013		35 256 €	72 891 €	100 413 €	83 519 €	93 289 €	93 289 €
Compensation TF, TH, TPU	484 079 €	446 312 €	441 567 €	351 651 €	434 124 €	432 087 €	364 000 €
Evolution en montant		-37 767 €	-4 745 €	-89 916 €	82 473 €	-2 037 €	-68 087 €
Evolution en montant / 2013		-37 767 €	-42 512 €	-132 428 €	-49 955 €	-51 992 €	-120 079 €
Total Dotations et compensations	4 056 203 €	3 905 074 €	3 598 998 €	3 092 125 €	3 003 541 €	3 050 896 €	2 992 809 €
Evolution en montant		-151 129 €	-306 076 €	-506 873 €	-88 584 €	47 355 €	-58 087 €
Evolution en montant / 2013		-151 129 €	-457 205 €	-964 078 €	-1 052 662 €	-1 005 307 €	-1 063 394 €

Évolution des dotations de l'Etat et compensations (en millions d'euros) à destination de la ville de Fontenay-le-Comte

Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018-2022



Face à cette situation, nous poursuivrons en 2019 la rationalisation des dépenses de fonctionnement que nous avons engagée en 2015 et dont nous voyons les effets.

REGARD SUR LE BUDGET GENERAL

Section de Fonctionnement

Recettes :

En projection : le tableau du budget général section de fonctionnement partie recettes à fiscalité constante.

Nous rentrerons dans le détail de ce tableau lors du vote du budget le 18 décembre prochain.

Dans le cadre de ce DOB, je tiens à mettre l'accent sur les chapitres importants.

PARTIE RECETTES

Nature des produits (par chapitre)	BP + BS 2018	BP 2019 (estimatif au 13/11/2018)	2019/2018
013 - Atténuations de charges	50 000	20 000	-60,00%
70 - Produits des services	889 568	868 850	-2,33%
73 - Impôts et taxes	11 354 330	11 480 173	1,11%
74 - Dotations et participations	3 342 079	3 218 648	-3,69%
75 - Autres produits de gestion courante	466 455	421 321	-9,68%
77 - Produits exceptionnels (hors cessions immobilières)	10 000	12 500	25,00%
Total recettes	16 112 432	16 021 492	-0,56%

Chapitre 70 (produits des services): Nous envisageons en 2019 une baisse du total des produits des services par rapport à ce que nous avons réalisé en 2018 qui s'explique non seulement par le transfert de la compétence « centre de loisirs » mais encore par la fin de la prestation restauration scolaire auprès de l'école privée.

Chapitre 73 (Fiscalité) : Ce chapitre 73 progresse sensiblement en 2019 passant de 11 354 330 euros à 11 480 073 euros. Cette progression est essentiellement liée à notre produit fiscal qui est amélioré du fait de la revalorisation des bases fiscales. A noter cependant que ce chapitre 73 est affecté par la baisse de près de 68 000 euros de nos recettes de compensation des taxes TF, TH & TPU et il est également contraint par la baisse de notre attribution de compensation, en conséquence de la communautarisation de la compétence « centre de loisirs ». Au total, le chapitre 73 progresse de 125 743 euros en 2019.

Chapitre 74 (participations et dotations): nous constatons que nos recettes dans ce chapitre régresseront de 123 431 euros, entre 2018 et 2019, passant de 3 342 079 à 3 228 648 €. Cette baisse s'explique par la perte des recettes CAF de notre centre de loisirs et par le fait qu'en 2018 nous avons perçu des participations exceptionnelles pour l'organisation du Tour de France.

Chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : Nos recettes de location connaissent une légère baisse liée notamment à des réajustements ou encore à la vente d'immeubles dont nous perdons les recettes de location.

Chapitre 77 (produits exceptionnels): Il s'agit d'un chapitre qui reçoit les recettes dites exceptionnelles. A titre d'exemple, c'est dans ce chapitre que nous avons enregistré en 2015 les indemnités d'assurance pour la Grêle.

Passons désormais à la partie dépenses de fonctionnement.

PARTIE DEPENSES

Nature des charges (par chapitre)	BP + BS 2018	BP 2019 (estimatif au 13/11/2018)	2019/2018
011 - Charges à caractère général	3 979 552	3 742 841	-5,95%
012 - Charges de personnel	9 191 938	8 990 000	-2,20%
014 - Atténuations de produits	32 920	35 000	6,32%
65 - Autres charges de gestion courante	592 406	531 092	-10,35%
6574 - Subventions aux associations	572 670	565 011	-1,34%
66 - Charges financières	354 100	343 125	-3,10%
67 - Charges exceptionnelles	82 368	89 000	8,05%
022 - Dépenses imprévues	20 000	40 000	100,00%
Total dépenses	14 825 954	14 336 069	-3,30%

Là aussi, je tiens simplement à mettre l'accent sur les chapitres importants.

Chapitre 011 : Après l'effort consenti en 2018 pour des événements exceptionnels (Biennale, Tour de France et Coupe du monde de football), nous poursuivons en 2019 notre rationalisation des charges à caractère général. Ces charges passeront de 3 979 552 € à 3 742 841 €, soit une baisse programmée de près de 6 %.

La diapositive projetée présente avec la courbe bleue l'évolution de nos charges à caractère général depuis 2013. La courbe verte présente l'évolution de ces charges si elles étaient demeurées constantes depuis 2013 avec le seul effet de l'inflation. Vous pouvez constater que l'effort réalisé est proche de 700 000 euros.

Chapitre 012 : Après avoir absorbé en 2018 la totalité de la fin des contrats aidés et la reprise des agents du CCAS, nous reprenons en 2019 notre courbe vertueuse de réduction des charges de personnel. Ce sera l'occasion pour la ville de passer sous le seuil symbolique des 9 000 000 d'euros de masse salariale. Ces chiffres sont pour moi l'occasion de rappeler l'important travail d'optimisation des services qui a été mené depuis 2015. Rappelons qu'en 2016, nous comptons 21 agents sous contrats aidés pour un coût annuel de 26 550 € contre 225 550 € si ces agents avaient été employés sous contrat ordinaire. Ce qui représente un delta de près de 200 000 € qu'il a fallu absorber. Par ailleurs, les charges de 012 ont aussi été impactées par la reprise du personnel du service d'aide à domicile : Sur les 14 agents du CCAS concernés, 8 ont été repris par la ville pour une charge totale de 162 190 euros. Enfin, il convient de rappeler que la revalorisation du point d'indice décidé par l'Etat en 2016 s'est traduit par 90 000 euros de charges de personnel supplémentaires. Malgré toutes ces incidences, nous réussissons à passer en 2019 sous la barre des 9 000 000 d'euros de charges de personnel.

La diapositive projetée présente les charges de personnel. La courbe jaune exprime l'évolution de nos charges réelles de personnel depuis 2013. La courbe bleue intègre les charges des services mutualisés qui nous sont refacturés. La courbe grise présente l'évolution de ces charges si elles étaient demeurées constantes depuis 2013 avec le seul indice GVT (glissement vieillesse technicité). Vous pouvez constater que dès 2016 nous avons fait d'importants efforts de rationalisation qui ont été mis à mal en 2017 et 2018 par la fin des contrats aidés et par la revalorisation de l'indice. En 2019 après avoir absorbés l'impact des décisions de l'ETAT, nos efforts sont à nouveau récompensés par la baisse du 012, la courbe bleue passant également sous la courbe grise.

Chapitre 65 : A noter simplement que ce chapitre connaîtra en 2019 une baisse de 61 000 euros, ce qui est logique puisqu'en 2018 ce chapitre avait supporté notre participation au Tour de France.

65-74 : Enfin, le chapitre subventions aux associations connaît une très légère baisse liée notamment à la réduction de la subvention accordée au club de foot conformément à notre convention haut niveau, une baisse compensée en partie par la hausse de la subvention au rugby.

022 : A noter qu'en contrepartie de cette légère baisse du 65-74 nous avons relevé le chapitre des dépenses imprévues pour les besoins du monde associatif en 2019.

Sur la diapositive projetée, est exposée l'évolution totale de nos charges de fonctionnement depuis 2014. La courbe verte présente l'évolution réelle de ces dépenses de fonctionnement. La courbe rouge présente l'évolution maximale préconisée par **l'objectif d'évolution des dépenses**

locales dont nous avons parlé en introduction : nous constatons que pour 2019 cet objectif de 1,2 % sera respecté.

Avant de passer à la partie investissement du DOB, je vous présente un tableau de rétrospective et de prospective qui montre le chemin parcouru depuis 2014.

	Rétrospective				Prospective		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produit des contributions directes	6 645 604	6 839 890	6 834 473	6 799 091	7 402 454	7 476 479	7 551 243
Fiscalité indirecte	5 215 832	4 725 221	4 783 410	4 204 301	3 978 410	4 003 694	4 206 848
Dotations	4 314 687	4 037 283	3 530 879	3 367 195	3 340 387	3 228 079	3 211 906
Autres recettes d'exploitation	2 355 421	1 941 767	1 755 268	3 368 866	1 475 286	1 322 671	1 331 360
Total des recettes réelles de fonctionnement	18 531 544	17 544 161	16 904 030	17 739 453	16 196 537	16 030 923	16 301 357
Charges à caractère général (chap 011)	4 070 086	4 738 546	4 011 737	3 809 935	3 979 552	3 742 841	3 693 695
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	9 535 977	9 595 103	9 172 870	8 821 302	9 191 938	8 990 000	9 097 880
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 262 036	1 102 667	1 093 911	1 215 161	1 165 076	1 086 103	1 076 799
Intérêts de la dette (art 66111)	358 945	331 273	312 519	318 552	356 830	342 186	324 488
Autres dépenses de fonctionnement	18 482	20 138	33 469	53 034	102 473	163 590	113 746
Total des dépenses réelles de fonctionnement	15 245 526	15 787 726	14 624 508	14 217 984	14 795 868	14 324 720	14 306 608
Epargne de gestion	2 682 662	1 753 116	2 512 479	2 214 043	1 713 999	2 048 389	2 319 236
Intérêts de la dette	358 945	331 273	312 519	318 552	356 830	342 186	324 488
Epargne brute	2 323 717	1 421 844	2 199 960	1 895 491	1 357 169	1 706 203	1 994 748
Remboursement capital de la dette	992 028	786 478	818 286	913 126	1 125 316	1 205 876	1 097 996
Epargne nette	1 331 689	635 366	1 381 674	982 365	231 853	500 327	896 752

Comme nous l'avons déjà évoqué, notre collectivité a perdu depuis 2014 plus de 1 000 000 d'euros de dotations auquel s'ajoutent plus de 300 000 euros de charges nouvelles avec la fin des contrats aidés et la hausse du point d'indice, soit un différentiel de 1 300 000 euros. 1 300 000 euros, c'est exactement l'épargne nette dont disposait la ville en 2014.

Comme vous le montre le tableau projeté, tous nos efforts sont aujourd'hui récompensés par des résultats positifs. En effet, notre épargne nette sera en 2018 supérieure à 500 000 euros et atteindra près de 900 000 euros en 2020. Ces résultats permettent de supporter à long terme la politique d'investissement ambitieuse que nous avons mis en œuvre pour redresser notre ville.

STRUCTURE & EVOLUTION DES EFFECTIFS

Puisqu'il s'agit d'une information à communiquer lors du DOB, vous trouverez en projection le tableau des effectifs en termes d'emplois permanents au 1^{er} janvier de chaque année.

Je précise que sur cette diapositive, il s'agit des seuls emplois permanents et non de l'ensemble des emplois de la ville car c'est ce que prévoit le cadre réglementaire du DOB. Ces emplois permanents connaissent une légère hausse en 2018 et 2019 car nous avons transformés de nombreux contrats aidés, qui sont des emplois non-permanents, en emplois permanents.

Cependant au total le nombre d'emplois (permanents + non permanents) au sein de la collectivité a baissé depuis 2014 comme vous pouvez le constater sur la diapositive suivante. Il m'a semblé important d'ajouter cette diapositive sur la totalité des emplois à ce rapport d'orientations budgétaires.

Enfin comme l'exige le DOB, je vous donne les informations suivantes sur la masse salariale, pour 2017 :

- Le total traitement est de 8 666 603,45 € ;
- Le total Traitement de base indiciaire était de 4 589 239,94 €
- Le total de la Nouvelle bonification indiciaire était de 44 819,40 €
- Le coût total des Heures supplémentaires était de 29 098,55 €

Je vais désormais vous présenter notre PPI actualisé

Le Plan Pluriannuel d'Investissements

Ce Plan Pluriannuel d'Investissements actualisé qui prend en compte :

- l'évolution de certains projets ;
- et certaines actualisations financières tant en termes de dépenses que de recettes ;

Encore une fois, ce PPI a été réalisé avec le constant souci d'assurer un programme d'investissements compatible avec le maintien des grands équilibres financiers de notre collectivité.

Sur le plan Pluriannuel d'Investissements qui vous est ici présenté, les dépenses sont exprimées en TTC et les recettes comprennent à chaque fois le FCTVA.

1 - La modernisation du quartier des halles et de la Place CHEVOLLEAU

Pour cet investissement de 5 533 319 €, achevé en 2018, nous avons obtenu 2 313 871 euros de recettes, dont 362 978 euros de FCTVA en 2019, soit 42% du coût total.

2 - la Transfontenaysienne.

Ce projet, achevé aussi en 2018, s'élève à 2 039 818 €, soit 250 000 euros de moins que prévu au DOB 2017. Au final pour ce projet, nous avons obtenu 1 293 317 € de recettes dont 35 965 euros de FCTVA à percevoir en 2019, soit 63 % du coût total.

3 - la voirie.

En dehors des opérations spécifiques, le budget des travaux de voirie a été revu à la hausse, il sera de 525 000 € en 2019, contre 480 000 euros en 2018.

4 - les églises.

Concernant nos 4 églises, nous prévoyons 1 684 928 € de travaux de consolidation sur l'ensemble du mandat dont 556 615 € en 2019 pour 546 901 € de recettes dont 202 484 € en 2019.

5 - l'aménagement de la plaine des sports.

Cet aménagement est achevé depuis 2017 pour un coût définitif total de 789 592 € contre 858 000 € initialement programmés.

6 – Le Club House de Rugby plaine des sports est lui aussi terminé depuis 2017 pour un total de 235 965 €.

7 – La création de la nouvelle école Florence ARTHAUD dont les travaux ont débuté cette année représente un investissement de 1 818 147 € avec près de 1 073 249 € de recettes attendues.

8 – Les travaux d'accessibilité se poursuivront en 2019 pour un montant total sur le mandat de 836 029 € et des recettes de 257 142 €.

9 – Le Parcabout a fait l'objet en 2016 d'importants travaux de sécurisation avec pour un montant de 260 000 €. En 2017 de nouveaux travaux ont été réalisés pour un montant de 16 404 euros. En 2019, nous programmons 15 000 euros de travaux pour assurer la pérennité de cet équipement très apprécié des Fontenaisiens.

10 – Présenté au DOB 2017, le projet de nouveau Centre technique municipal, situé dans les anciens locaux ENGIE, débutera en 2019. Il recevra à terme tous nos services techniques et agents des espaces verts. Le coût de ce projet est de 725 000 € avec des recettes estimées à 450 513 euros.

11 – L'ancien site EDF recevra dans ses anciens locaux administratifs un autre projet municipal celui de la nouvelle maison des associations. Cette maison des associations recevra de nombreuses associations fontenaisiennes auparavant logées dans des locaux vétustes et très coûteux en termes de fonctionnement. L'objectif est d'apporter une plus grande égalité dans le traitement des associations fontenaisiennes et de se libérer d'un parc immobilier obsolète, vieillissant et trop coûteux. Le coût total du projet est de 800 000 € avec des recettes estimées à 506 232 euros.

12 – L'enveloppe à destination des conseils de quartiers ne bouge pas avec un budget annuel de 21 000 €.

13 – 5 800 € d'investissement sont programmés en 2019 pour l'acquisition d'un logiciel spécifique pour le service social.

14 – Acquisitions : nous avons actualisé notre prévisionnel d'acquisitions sur l'ensemble du mandat à 1 073 915 € d'acquisitions, dont 400 000 euros pour l'acquisition du bâtiment ENGIE en 2017.

15 – Le projet de vidéoprotection s'est achevé en 2017 avec l'installation de 19 caméras dans notre ville. 290 000 euros ont été investis dans ce projet.

16 – Le pôle Economie sociale et solidaire, a été achevé en 2018 avec la plate-forme mobilité et l'atelier couture d'Atout-linge, pour un investissement total de 371 972 €, pour lesquels nous avons obtenu 306 018 € de recettes, soit 80 % !

- Affaires scolaires : Nous prévoyons sur le mandat 182 000 € d'investissements et 30 000 € de recettes.

- Bâtiments scolaires : Nous prévoyons sur le mandat 364 000 € d'investissements et 112 000 € de recettes.

- Bâtiments sportifs : Nous prévoyons sur le mandat 632 000 € d'investissements, dont 330 000 pour le fonds de concours Bel Air, et 40 000 € de recettes.

- Communication : Nous prévoyons sur le mandat 37 000 € d'investissements et 6 000 € de recettes.

- Cuisine centrale : Nous prévoyons sur le mandat 121 000 € d'investissements et 20 000 € de recettes.

- Culture : Nous prévoyons sur le mandat 233 000 € d'investissements auxquels il faut ajouter les 360 000 euros de travaux de chauffage de CASSIN en 2016.

- Environnement : Nous prévoyons sur le mandat 459 000 € d'investissements et 68 000 € de recettes.

- Etat civil : Nous prévoyons sur le mandat 55 000 € d'investissements et 9 000 € de recettes.

- Informatique : Nous prévoyons sur le mandat 234 000 € d'investissements et 39 000 € de recettes.

- Jeunesse : Nous prévoyons sur le mandat 117 000 € d'investissements et 65 000 € de recettes.

- Moyens des services : Nous prévoyons sur le mandat 1 370 000 € d'investissements et 225 000 € de recettes.
- Patrimoine : Nous prévoyons sur le mandat 720 000 € d'investissements et 122 000 € de recettes.
- Police municipale : Nous prévoyons sur le mandat 134 000 € d'investissements et 19 000 € de recettes.
- Subventions secteur sauvegardé : Nous prévoyons sur le mandat 294 000 € de dépenses pour ces subventions destinées aux travaux de ravalement de façades de particuliers en secteur sauvegardé.
- Sécurité des bâtiments : Nous prévoyons sur le mandat 201 000 € d'investissements et 33 000 € de recettes.
- Enfin, l'urbanisme : Nous ferons sur le mandat 3 272 000 € d'investissements, dont 1 772 000 € pour le programme ANRU, 318 000 € pour Action cœur de ville ou encore 864 000 € au total pour la lutte contre l'habitat indigne. 827 000 € de recettes sont attendus pour ce programme urbanisme.

Financement du PPI

Autofinancement

Nous venons de le voir nos investissements pour le développement de Fontenay-le-Comte s'élèveront sur ce mandat à près de 31 millions d'euros.

Ce PPI est supporté par :

- Une épargne de gestion suffisante pour supporter la charge d'emprunt nécessaire à ces investissements ;
- Des subventions d'équipement ;
- Un recours raisonné à l'emprunt.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne de gestion	2 682 662	1 753 116	2 512 479	2 214 043	1 713 999	2 048 389	2 319 236
Epargne brute	2 323 717	1 421 844	2 199 960	1 895 491	1 357 169	1 706 203	1 994 748
Epargne nette	1 331 689	635 366	1 381 674	982 365	231 853	500 327	896 752

Evolution de la dette

La diapositive projetée présente l'évolution de notre encours de dette sur l'ensemble du mandat.

En 2019, le ratio de désendettement sera de 7,9 ans, un niveau qui restera modéré et justifié au regard des 31 millions d'euros investis au service du développement de notre ville. Je rappelle que pour les communes de 10 000 habitants et plus, le plafond de « la règle d'or » est compris entre 11 et 13 années selon la **Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour 2018-2022**. Notre ratio assure donc la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par notre collectivité.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours au 1er janvier N (en €)	10 678 321	10 038 970	9 191 292	8 371 437	12 465 902	14 040 586	13 484 710
Population INSEE (en habitants)	14 870	14 803	14 358	14 278	14 317		
Dette par habitant (en €)	718	678	640	586	871	981	942
Ratio de désendettement (en années)	4,3	6,5	3,8	6,6	10,3	7,9	6,5
Emprunt (en €)	0	0	0	6 000 000	2 700 000	650 000	550 000

Il convient aussi de préciser que selon ce schéma d'investissements l'encours de la dette par habitant sera de 981 euros en 2019 à Fontenay le Comte. Si nous faisons un comparatif, ce ratio est bien inférieur à celui de villes vendéennes de même strate que Fontenay-le-Comte.

Enfin, il convient de souligner un indicateur très encourageant pour la ville de Fontenay-le-Comte qui n'aura échappé à personne. C'est celui de la population DGF qui après des années de baisse connaît pour la première fois en 2018 une progression. Notre population a en effet progressé de 39 ans passant de 14 278 habitants en 2017 à 14 317 en 2019.

Je vais conclure mon exposé par le budget annexe assainissement.

Le Budget annexe Assainissement

Concernant le fonctionnement de ce budget, nous prévoyons pour 2019, des recettes et dépenses de fonctionnement qui s'équilibrent à 653 000 euros en laissant une importante capacité d'autofinancement de près de 600 000 euros.

Concernant l'investissement, je souhaite tout d'abord rappeler le diagnostic mené en 2018 qui a révélé l'existence de nombreux points noirs sur notre réseau et qui a mis en évidence la nécessité d'accélérer le travail de mise en séparatif du réseau.

Considérant que ce budget annexe dispose d'excédents importants qui lui assurent une très forte soutenabilité financière dans le cadre du recours à l'emprunt, nous avons décidé de lancer un programme d'investissements conséquent. Ce programme qui est vous est exposé sur la diapo prévoit 3 504 000 euros d'investissements en 2019 et 1 565 000 euros en 2020.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Après en avoir fini avec cet exposé, je donne la parole à l'opposition. Chaque groupe dispose de 15 minutes pour s'exprimer. L'ordre d'intervention est le suivant : le Groupe « Ensemble pour Fontenay » s'exprimera en 1^{er} puis ce sera au tour du groupe « L'humain d'abord, Fontenay à Gauche ».

J'apporterai, avec M. Michel BIRE, des réponses à vos questions à l'issue des prises de parole des deux groupes d'opposition.

Intervention de M. Jean-Paul MACORPS pour le « Groupe « Ensemble pour Fontenay »

A travers ce rapport vous reconnaissez la nécessité de dégager une épargne minimale afin de limiter le recours à l'emprunt.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec ces principes car c'est ce que nous avons eu cesse de répéter depuis le début du mandat. Il est dommage que cette prise de conscience ait été tardive, cette philosophie était loin d'être présente notamment pendant les deux premières années de mandat. Il suffit de regarder la courbe de l'épargne nette pour s'en rendre compte. Il est d'autre part regrettable que la reconstitution de l'épargne nette se soit fait au détriment des contribuables fontenaisiens à travers l'augmentation de la taxe foncière de plus de 17%. Sans cet apport de 600 000 € environ, que serait l'épargne nette pour 2018 et 2019. A ce propos, votre raisonnement et nous en avons parlé lors du dernier conseil municipal et en commission des finances, sur le moindre mal de cette augmentation est pour le moins surprenant et très discutable. En résumé pour vous, ce n'est pas gênant d'avoir augmenté les impôts fonciers c'est ce que M. Biré a dit, car dans le même temps la taxe des ordures ménagères a baissé. Premièrement ce n'est pas une réalité pour tous, chaque situation étant individuelle. Par ailleurs, le montant de cette taxe va sans doute augmenté, des bruits persistants en cours sur des rentrées financières moindres que celles initialement prévues pour le Sycodem. Comme c'est un jeu à somme nulle, il faudra trouver des ressources supplémentaires et des maires ruraux ont déjà demandé à ce que la prochaine mouture soit plus juste. Cela dit, il était évident, dès le départ que la mise en place d'une telle redevance sans plan d'économie n'était pas très rationnelle, toute solution gagnant étant alors impossible.

Enfin, si l'on suit votre raisonnement vous pouvez continuer à augmenter les impôts fonciers puisque la taxe d'habitation va diminuer. Autrement dit vous êtes prêts à annihiler finalement toutes baisses de taxes décidées par l'Etat.

Vous êtes par ailleurs très optimiste sur la situation que vous laissez à vos successeurs. A cela, plusieurs remarques. L'endettement aura atteint élevé eu égard à nos ressources. Pour le financement de vos investissements vous avez bénéficié de 2 éléments facilitateurs permettant d'éviter le recours à l'endettement, à savoir un excédent de trésorerie de 3 millions d'euros en début de mandat, on en a suffisamment parlé et de produits de cession importants dont la sénéchaussée pour environ 500 000 € et le centre de services aux entreprises pour environ 1 500 000 €. Ce qui représente un total de 5 millions d'euros. Ces éléments ne se retrouveront pas dans le prochain mandat, c'est comme on dit « one shot ».

Les marges de manœuvres en matière de charges sont réduites, par exemple si le point d'indice de la rémunération des fonctionnaires venait à augmenter, cela augmenterait d'autant nos charges de personnel et l'inflation a tendance à repartir, cela aura des conséquences sur les charges. Il a été évoqué également en commission des finances, la baisse tendancielle des gains de productivité, vous avez dit que l'on était arrivé à une certaine limite.

La situation est donc précaire d'où la nécessité de limiter à tout prix l'endettement. Lorsque l'on examine la projection de l'endettement pour 2020 et 2021, on voit apparaître une décroissance, cela signifie que vous reconnaissez vous-même la nécessité de réduire les investissements sur ces 2 années. En effet une décroissance de la dette signifie que les investissements seront inférieurs à la somme épargne brute + subvention d'investissement + FCTVA, ou encore de nouveaux emprunts inférieurs aux montants d'emprunts remboursés pendant l'année.

La clé de l'avenir des villes de la taille de Fontenay-le-Comte se trouve très certainement dans la capacité des communautés de communes à penser politiques de territoire tant au niveau économique que sportif, social et culturel. C'est là un autre débat.

Nous serons attentifs aux choix qui seront fait au moment du budget, nous n'avons pour l'instant que les orientations générales.

Par ailleurs nous aurions aimé trouver dans le Rapport, les hypothèses retenues en matière d'évolution des tarifs municipaux. Ce pourrait être un élément intéressant.

Intervention de Mme Dominique CHARTIER pour le groupe « L'humain d'abord, Fontenay à Gauche »

Difficile de faire une analyse avec le transfert des compétences et son incidence sur les différentes charges et économies, toutefois il me semble normal que l'enveloppe pour le personnel descende en dessous des 9 millions du fait des transferts des charges, je suis surprise quand vous parlez du personnel du CCAS qui a été transféré à la ville. A ma connaissance ce ne sont pas des postes qui ont été créés. Ils viennent en remplacement. Pour moi ce ne sont pas des créations de poste et devraient pas avoir d'incidence sur l'enveloppe globale.

Je vais citer les principaux investissements prévus par ordre décroissant, hors subvention, pour l'année 2019 :

- urbanisme 918 000 € dont 240 000 € de subvention et un logiciel de 7 000€. Je sais qu'il y en a d'autres comme moi qui repèrent un certain nombre de frais dans ce domaine.

- la maison des associations 738 848 €
 - moyens des services 709 000 €
 - le CTM 571 000 €
 - voirie 550 000 €
 - bâtiments sportifs 429 000 €
 - Eglises 202 000 €.
- et les parents pauvres :**
- provision entretien patrimoine 200 000 €

Compte tenu de l'importance de notre patrimoine et de tous les biens vendus cités par mon collègue, cette somme paraît bien faible. Un pourcentage de chaque vente devrait servir à l'entretien du patrimoine que l'on veut conserver, c'est notre richesse touristique notamment.

- accessibilité 150 000 €, bien loin des engagements
- bâtiments scolaires 55 000 €
- culture 51 000 € !

Le total du budget 5,6 millions, dont 2,3 millions de recettes, soit un coût de 3,2M, (en 2017, il était de 6,4).

Notre dette va plafonner en 2019 à 14 M, soit 981 €/habitants.

Notre épargne cette année n'a jamais été aussi basse : 231 853 € mais elle devrait augmenter l'année prochaine.

Nous nous sommes endettés pour des investissements qui étaient de la compétence de la communauté de communes et maintenant les fontenaisiens doivent assumer une hausse de 17% de la Taxe foncière et un lourd endettement.

Comme nous parlons finances, je souhaiterais que les fontenaisiens sachent le coût pour la ville du Tour de France sachant qu'ils ont participé par leurs impôts à la communauté de communes et au département, principal bénéficiaire et à la région.

Intervention de M. Michel BIRE, Conseiller municipal délégué aux Finances :

Tout d'abord une précision, Mme chartier, et cela m'étonne que vous ne connaissiez pas cette donnée, le CCAS a un budget autonome et le personnel qui y est employé est payé par ce budget et ces dépenses n'apparaissent pas dans le budget général. Si on réintègre ce personnel dans le budget général, cela allège le budget du CCAS mais devient une charge supplémentaire pour le budget général. Cela ne s'analyse pas comme un recrutement juridiquement mais comme une intégration financière de ces salaires.

Mme Chartier :

Il n'y a pas eu de créations de postes.

M. Biré :

Il ne s'agit pas de création de postes, mais d'une intégration de postes existants où auparavant ce personnel était payé sur le budget du CCAS qui est un budget autonome et est désormais payé sur le budget général et apparaît bien comme une charge supplémentaire au budget général. Je vous expliquerai en détail le principe de l'autonomie financière du CCAS.

Au travers de ce qu'i compris, vous dites qu'il n'y a pas assez d'argent pour l'entretien du patrimoine. C'est vrai que cette année nous avons mis 200 000 € en plus de ce qui était prévu au

PPI. Il y a de l'argent pour l'entretien du patrimoine, on met régulièrement de l'argent dans l'entretien des écoles, dans l'entretien des églises, pour l'accessibilité. Au programme de mandat nous avons déjà des crédits importants pour l'entretien mais force est de constater qu'il y a une partie du patrimoine qui a été délaissée depuis de nombreuses années. L'année dernière déjà nous avons mis 100 000 € et avons refait avec cette somme la toiture de la salle Jean-Jaurès qui n'était pas prévue dans le programme de mandat mais l'état de cette toiture nécessitait une intervention urgente.

Cette année nous avons mis 200 000 €, le double de l'année dernière, en plus du programme de mandat parce qu'il s'agit de refaire la toiture du bâtiment Dupré Carra. C'est un bâtiment qui abrite les services de la ville, il est donc indispensable que les gens puissent travailler dans un bâtiment qui soit au moins hors d'eau et pour remplacer une première tranche des fenêtres de l'Hôtel de Ville puisque dans certains bureaux on passe le crayon à travers les huisseries. Bientôt cela pourrait s'écrouler dans le jardin public et ce n'est pas une couche de peinture supplémentaire sur du bois pourri qui va régler le problème. En outre, on va sûrement faire quelques économies de chauffage parce que nous aurons des fenêtres mieux isolées. Je regrette que l'on ne puisse pas plus mais c'est toute de même sur ces 2 années 300 000 € en plus du PPI qui ont été consacrées au patrimoine.

Pour le reste vous oubliez tous une chose quand vous parlez de l'épargne minimale qui a diminué, de l'endettement qui a augmenté, vous oubliez et M. le Maire vous l'a rappelé, que nous avons perdu 1 300 000 € de recettes par an. M. le maire a attiré votre attention, c'était le niveau d'autofinancement de 2014. Cela veut dire que nous avons perdu du simple fait de la baisse des dotations de l'Etat, et je mets de côté l'inflation, on parle à francs constants. Nous avons perdu la totalité de notre autofinancement. Ce qui veut dire que si nous étions restés sur ces bases, nous ne faisons plus rien. Nous ne faisons même pas face à l'augmentation de l'inflation et nous ne faisons rien, aucun service supplémentaire, aucun investissement pour la population fontenaisienne. En regardant la situation en face, c'était incontournable. Faire l'impasse sur cet élément, c'est occulter un élément important.

Nous avons réalisé un programme d'économies importantes, M. le Maire vous montré la courbe du chapitre 11, nous avons fait sur ce chapitre 700 000 € d'économie. M. Macorps le dirait, une partie de ces charges ont été transférées à la communauté à hauteur peut-être de 100 000 € maximum dans le cadre des services transférés. Nous avons également réduit de beaucoup la charge du chapitre 12. Des économies ont été recherchées et faites avec la participation des services et je tiens à la souligner. Les services ont joué le jeu et le jouent toujours pour permettre la réalisation de ces économies tout en maintenant un niveau de service acceptable à la fois pour les gens qui travaillent et à la fois pour la population fontenaisienne. Nous n'avons pas fait d'impasses sur le service rendu. Par contre nous avons fait des économies sur le transport urbain où nous avons économisé 100 000 €, nous avons remis le PEMU en délégation de service public et nous avons encaissé des recettes que nous n'encaissions pas. Les exemples d'économies réalisées sont nombreux.

Sur cette année nous nous étions fixé un objectif d'économiser ou de réduire le déficit de gestion de l'Espace René-Cassin. Nous avons envisagé comme vous le savez une délégation de service public qui ne s'est pas fait mais qui nous a permis d'apprendre et de tirer enseignement de ce que nous avons compris. Aujourd'hui nous nous étions fixés 200 000 € d'économie de moins de déficit sur cette structure. Nous n'y sommes pas tout à fait puisque nous sommes aux alentours de 180 000 € d'économies en 2019 par rapport à 2018. Il y a des réductions de charges mais sur le chapitre 11 on en a pas fait beaucoup, le directeur est parti et n'a pas été remplacé et des tarifs ont été fixés et ils vont être appliqués. C'est un élément nouveau, on aura l'occasion d'y revenir si vous le voulez mais c'est un point qui a été mis en place et que M. Mignet gère désormais avec un nouveau fonctionnement. Les associations fontenaisiennes n'y perdront rien parce que des mesures d'accompagnement ont été mises en œuvre pour que les associations qui vont rester et qui vont payer un peu plus, se voient dédommager de la plus-value qui va leur être demandé sur les services de la location.

Vous parlez de l'augmentation de la taxe foncière, comme en commission des finances, je le redis, il s'agit d'une décision des élus mais le passage de la taxe des ordures ménagères à la redevance est aussi une décision des élus. On ne peut pas dire que l'on a pris une mauvaise décision sur un plan et que l'autre n'est pas de notre ressort. Ce sont les élus qui ont décidé des 2 points et personnellement je revendique les 2. D'une part il fallait bien reconstituer de l'épargne minimale et vous avez raison mais ce n'est pas une prise de conscience M. Macorps mais c'est un fil rouge depuis le début du mandat ou tout au moins pour ce qui me concerne depuis 2016. Nous savons qu'il fallait restaurer l'autofinancement et l'augmentation des impôts était incontournable. On aurait peut-être dû le faire un an plus tôt, d'autres communes l'ont fait plus tôt, comme d'autres communes ont décidé d'augmenter pour l'année prochaine la taxe d'habitation. Cela a fait un tollé dans les médias nationaux, nous ne l'avons pas fait. Je vous rappelle les chiffres : les fontenaisiens payaient 800 000 € de trop sur la taxe des ordures ménagères par rapport au coût du service sur la ville de Fontenay-le-Comte. L'augmentation de la taxe foncière nous a rapporté 650 000 €, ce qui veut dire que nous avons rendu 150 000 € aux Fontenaisiens et je vous demande de regarder cela sous cet éclairage. Les Fontenaisiens n'y ont rien perdu globalement ; peut-être à la marge, il y a des gens qui payent globalement un peu plus, je suis encore une fois à la disposition de toute personne qui voudrait des explications sur ce qu'il va payer en 2018 et en 2019 aux titres de la taxe foncière et des ordures ménagères.

Sur l'endettement, je vous renouvelle le fait que nous avons emprunté 6 millions en 2017, 2,7 millions cette année et sommes à 8,7 millions d'emprunts, je pense que nous terminerons le mandat avec un maximum d'emprunts de l'ordre de 4 à 500 000 €, c'est-à-dire que nous serons aux alentours de 9 millions d'euros. Sous le mandat précédent il a été emprunté 10,2 millions d'euros. Si j'écoute ce que vous avez dit, il y a les bons emprunts, ceux que vous avez faits et les mauvais, ceux que nous faisons. Ce n'est peut-être pas tout à fait vrai. Vous nous avez laissé une situation et une trésorerie parce que vous avez emprunté pour faire de la trésorerie mais les dépenses étaient engagées entre le théâtre municipal et la place du Marronnier. Vous avez mis en place le financement des investissements que vous aviez décidé. Nous laisserons une situation comparable. Nous nous faisons un point d'honneur à ne pas laisser d'ardoise à nos successeurs et à rendre une situation sur le taux d'endettement et la durée de désendettement qui sera de

l'ordre de 6,5 années, c'est-à-dire comparable à ce qui existait en 2015. Je tiens à ce que nous laissons une situation qui soit financièrement tout à fait correcte pour les gens qui viendront derrière et qui ne seront pas paralysés par des investissements que nous aurions faits et des ardoises que nous aurions laissées. Si par hasard c'était le cas, je m'autorise à me le renvoyer en pleine figure.

Vous constatez une baisse des investissements pour 2020, c'est normal, notre programme de mandat sera terminé, je ne vois pas pourquoi on continuerait à investir alors que nos engagements de début de mandat seront tenus, donc fort logiquement nous arrêterons d'investir puis que ce que nous avons envisagé de faire sera fait.

* *

*